

**JANVIER 2001
À DÉCEMBRE 2008**

LIVRE DES MINUTES
BAIE-SAINTE-CATHERINE

LIVRE I





MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

MÉMORANDUM

Voici le LIVRE I des minutes municipales de Baie-Sainte-Catherine – autrefois nommée Saint-Firmin – de janvier 2001 à décembre 2008 (page 1011 à 1130). La reproduction du livre est en cinq (5) parties. Un changement de modèle de feuille y a été constaté, passant d'un modèle non standard à un modèle 8 1/2 X 14.

Avril 2018.

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur-général / secrétaire-trésorier

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix



8^e jour du mois de janvier 2001. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 1-001

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 4 décembre et de la séance spéciale du 17 décembre 2000

Résolution # 1-002

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 4 décembre et de la séance spéciale du 17 décembre 2000 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 1-003

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	Montant
516	Albert Dallaire (Paie sem. 27-11)	232.52 \$
517	Daniel Asselin (Paie sem. 27-11)	232.52 \$
518	Francine Duchesne (Paie sem. 27-11)	232.52 \$
519	Gilbert Dufour (Paie sem. 27-11)	232.52 \$
520	Luc Therrien (Paie sem. 27-11)	232.52 \$
521	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 27-11)	232.52 \$
522	Clément Savard (Paie sem. 27-11)	111.76 \$
523	Sophie Antaya (Paie sem. 27-11)	339.82 \$
524	Albert Dallaire (Paie sem. 04-12)	232.52 \$
525	Daniel Asselin (Paie sem. 04-12)	232.52 \$
526	Francine Duchesne (Paie sem. 04-12)	232.52 \$
527	Gilbert Dufour (Paie sem. 04-12)	232.52 \$
528	Luc Therrien (Paie sem. 04-12)	232.52 \$
529	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 04-12)	232.52 \$
530	Antoine Boulianne (Paie sem. 04-12)	7.11 \$
531	Clément Savard (Paie sem. 04-12)	77.66 \$
532	Sophie Antaya (Paie sem. 04-12 + voyages)	446.42 \$
533	Albert Dallaire (Paie sem. 11-12)	232.52 \$
534	Daniel Asselin (Paie sem. 11-12)	232.52 \$
535	Francine Duchesne (Paie sem. 11-12)	232.52 \$
536	Gilbert Dufour (Paie sem. 11-12)	232.52 \$
537	Luc Therrien (Paie sem. 11-12)	232.52 \$
538	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 11-12)	232.52 \$
539	Clément Savard (Paie sem. 11-12)	63.95 \$
540	Sophie Antaya (Paie sem. 11-12)	339.82 \$
541	Clément Savard (Paie sem. 18 et 25-12)	106.58 \$



542	Sophie Antaya (Paie sem. 18 et 25-12)	679.64 \$
0001	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 01-01)	200.00 \$
0002	Emmanuel Boulais (arpentage Thibeault)	3 680.75 \$
0003	Cain Lamarre Casgrain Wells (consultations)	2 308.78 \$
0004	Imprimerie de Charlevoix	66.42 \$
0005	Les Pétroles Irving (huile)	184.17 \$
0006	MRC Charlevoix-Est (évaluation)	1 481.00 \$
0007	Pièces d'autos Deschênes (matériaux et outils)	2 215.90 \$
0008	Les Constructions S.R.V. (déménagement roulotte)	500.00 \$
0009	Entreprises de Dégelage GD (neige 12-00)	1 836.09 \$
0010	Transport P.E.L. & Fils (ordures 12-00)	1 984.18 \$
0011	BQM (cotisation 2001)	461.54 \$
0012	CRSBP (cotisation)	957.31 \$
0013	PGI systèmes d'information (contrat)	2 495.82 \$
0014	Édition MABEC (calendrier municipal)	24.95 \$

Total : 24 755.03 \$

5. Correspondance

Carte de remerciement Gérald Kenny

Commission scolaire de Charlevoix : compte rendu de la rencontre du 2 octobre 2000 sur la toxicomanie

6. Assurances

Résolution # 1-004

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine renouvelle ses assurances pour l'année 2001 avec Assurances 5000 pour un montant de 5 755.00 \$ incluant les taxes.

Résolution # 1-005

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal demande à la Brigade des incendies que, lors d'interventions, l'officier en poste fasse des remises de propriété.

Résolution # 1-006

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Laclelle, et résolu unanimement, que le Conseil municipal demande à la Brigade des incendies que lors d'interventions il doit y avoir au moins un pompier qui reste sur les lieux une heure après l'extinction de l'incendie.

7. Eau potable

ATTENDU QUE le nouveau règlement sur l'eau potable au Québec (Q-2, R-4.1) nécessitera des montants additionnels aux programmes actuels d'infrastructures;

ATTENDU QUE les programmes d'infrastructures actuels ne prévoient pas d'aide financière spécifiquement consacrée aux municipalités qui devront faire des investissements pour se conformer à la nouvelle réglementation sur l'eau potable;

ATTENDU QUE, selon le ministère de l'Environnement du Québec, les coûts pour l'application d'un nouveau règlement sur l'eau potable au Québec (Q-2, R-4.1) sont de l'ordre de 600 millions de dollars;

ATTENDU QUE la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec, composée essentiellement de spécialistes en infrastructures, estime que les coûts réels de l'application du règlement pourraient être plus élevés de 30 %, ce qui représenterait des investissements de l'ordre de 800 millions;

ATTENDU QUE, pour maintenir un coût de l'eau le plus uniforme possible au Québec, le gouvernement doit nécessairement aider financièrement les municipalités qui devront s'adapter au nouveau règlement;



ATTENDU QUE les fonds prévus dans le cadre du programme d'infrastructures Canada-Québec sont trois fois trop faibles pour remettre les infrastructures du Québec au niveau canadien, selon les experts de la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec;

ATTENDU QUE la formation des opérateurs est à la base du succès du projet de règlement et que celle-ci doit se faire de façon continue;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 1-007

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement,

QUE la municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au gouvernement du Québec de financer à 50 % toutes les municipalités qui devront exécuter des travaux pour se conformer au nouveau règlement sur l'eau potable;

QUE le gouvernement du Québec mette en place un programme de financement strictement québécois et spécifiquement destiné à subventionner les municipalités visées par le nouveau règlement sur l'eau potable;

QUE le gouvernement du Québec prévoie une enveloppe budgétaire de 400 millions de dollars d'aide financière incluant les 80 millions déjà prévus au programme Infrastructures-Québec à ces fins de financement;

QUE le gouvernement du Québec poursuive ses efforts en matière d'assainissement des eaux municipales et établisse une politique claire en matière d'assainissement agricole en vue d'améliorer notamment la qualité de l'eau brute des sources d'approvisionnement;

QUE le gouvernement prévoie un programme de formation des opérateurs et établisse un programme d'aide en conséquence.

8. Demandes de dons

Le Conseil municipal a reçu deux demandes de dons, un du Club de motoneiges du fjord et l'autre de la Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine. Les prévisions budgétaires ne prévoyant aucun don pour l'année 2001, le conseil ne peut agréer à la demande.

9. Varia

a) Piste de ski de fonds

La piste de ski de fonds a été abîmée car il y a des VTT et des motoneiges qui sont passés entre chez Lionel Poitras et Albert Dufour. Il faudrait installer des affiches pour les interdire.

10. Période de questions

11. Clôture de la réunion

Résolution # 1-008

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 19 h 55.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
Charlevoix

5^e jour du mois de février 2001. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Irmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 1-009

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 8 janvier 2001

Résolution # 1-010

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 8 janvier 2001 soient acceptées telles que déposées.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 1-011

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

No chèque	Description	Montant
10015	Antoine Boulianne (Paie sem. 01-01)	7.12 \$
10016	Clément Savard (Paie sem. 01-01)	98.14 \$
10017	Sophie Antaya (Paie sem. 01-01)	348.88 \$
10018	Assurances 5000 (2001)	5 755.00 \$
10019	Antoine Boulianne (Paie sem. 08-01)	14.23 \$
10020	Clément Savard (Paie sem. 08-01)	91.33 \$
10021	Sophie Antaya (Paie sem. 08-01)	348.88 \$
10022	Luc Therrien (Paie sem. 15-01)	21.35 \$
10023	Clément Savard (Paie sem. 15-01)	56.93 \$
10024	Sophie Antaya (Paie sem. 15-01)	348.88 \$
10025	Clément Savard (Paie sem. 22-01)	56.93 \$
10026	Sophie Antaya (Paie sem. 22-01)	348.88 \$
10027	ADMQ (cotisation assurance)	424.56 \$
10028	Commission scolaire de Charlevoix (loyer 02-01)	200.00 \$
10029	Saint-Siméon Village (dépotoir)	2 500.00 \$
10030	Cain Lamarre Casgrain Wells (consultations)	2 308.78 \$
10031	Les Portes Balzac (porte de caserne)	1 081.23 \$
10032	Équipement GMM (poudre)	58.89 \$
10033	Formules d'affaire CCI. (comptes de taxes)	106.40 \$
10034	Laboratoire de l'environnement L.C.Q. (tests)	39.11 \$
10035	Les Pétroles Irving (huile)	483.23 \$
10036	Pièces d'autos Deschênes	41.71 \$
10037	MRC Charlevoix-Est (évaluation)	3 566.00 \$
10038	Petite Caisse	28.37 \$

10039	Bernard Gagnon électrique	1 035.22 \$
10040	Entreprises de Déneigement GD (neige 01-01)	1 836.09 \$
10041	Transport P.E.L. & Fils (ordures 01-01)	1 984.18 \$

Total : 21 001.63 \$



5. Correspondance

CLSC : demande d'aide financière
 Contribuable : demande d'information

6. Bibliothèque

Résolution # 1-012

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine accepte que sa collection locale de livre de la Bibliothèque municipale soit prêtée.

7. Aide financière 2003

Résolution # 1-013

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine autorise le maire, monsieur Albert Boulianne à débiter les démarches en vue des fêtes de 2003.

8. Mémoire sur le patrimoine et la culture

Point d'information.

9. Pompiers

Résolution # 1-014

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine autorise les pompiers à suivre des formations pour un montant maximal de 4 000.00 \$.

10. Placement carrière-été

Résolution # 1-015

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine fasse une demande pour avoir deux étudiants pour l'été 2001.

11. Demande de rencontre

Résolution # 1-016

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu majoritairement, que le Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine ne rencontre pas le Conseil municipal de Tadoussac pour l'instant.

Pour	Contre	Abstention
Marie-Ange Poitras		Albert Boulianne
Gérard Foster		
Odile Imbeault		
Rosaire Poitras		



Résolution # 1-017

12. Dépotoir

Attendu que les déchets de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine sont maintenant transportés et enfouis au dépotoir de Saint-Siméon;

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine ferme son dépotoir municipal.

13. Varia

a) Avis de motion

Madame Marie-Ange Poitras donne un avis de motion afin de modifier le Règlement # 87-99 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Résolution # 1-018

b) Pro-maire

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, de nommer Monsieur Gérard Foster comme pro-maire pour une période de trois mois.

Résolution # 1-019

c) Rencontre avec Saint-Siméon

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine demande une rencontre avec le maire de Saint-Siméon.

14. Période de questions

Résolution # 1-020

15. Clôture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 19 h 40.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix



5^e jour du mois de mars 2001. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 1-021

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 5 février 2001

Résolution # 1-022

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 5 février 2001 soient acceptées telles que déposées.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 1-023

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u>No chèque</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
10042	Clément Savard (Paie sem. 29-01)	98.14 \$
10043	Pascal Gaudreault (allocation)	500.00 \$
10044	Sophie Antaya (Paie sem. 29-01)	348.88 \$
10045	Société canadienne des postes (timbres)	216.25 \$
10046	Luc Therrien (Paie sem. 05-02)	14.23 \$
10047	Clément Savard (Paie sem. 05-02)	91.33 \$
10048	Sophie Antaya (Paie sem. 05-02)	348.88 \$
10049	Luc Therrien (Paie sem. 12-02)	49.81 \$
10050	Clément Savard (Paie sem. 12-02)	91.33 \$
10051	Sophie Antaya (Paie sem. 12-02)	348.88 \$
10052	Ministère du revenu du Québec	176.22 \$
10053	Clément Savard (Paie sem. 19-02)	56.93 \$
10054	Sophie Antaya (Paie sem. 19-02)	348.88 \$
10055	Pompiers de Baie-Ste-Catherine	80.00 \$
10056	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
10057	Saint-Siméon paroisse (ordures)	700.00 \$
10058	Dufour Transport (transport porte)	46.01 \$
10059	Publimage (lettrage camion)	92.02 \$
10060	Gérald Harvey (sacs et filtres)	35.64 \$
10061	Franco moteur (totaliseur d'heures)	80.46 \$
10062	Les Pétroles Irving (huile)	874.32 \$
10063	Pièces d'autos Deschênes	34.34 \$
10064	Société de l'assurance automobile du Québec	1 424.00 \$
10065	Entreprises de Déneigement GD (neige 02-01)	1 836.09 \$



10066	Transport P.E.L. & Fils (ordures 02-01)	1 984.18 \$
10067	Coopérative alimentaire de Baie-Stc-Catherine	50.75 \$
10068	Annulé	
10069	Marianna Asselin (salon)	75.00 \$
Total :		10 202.57 \$

5. Correspondance

aucune correspondance.

Résolution # 1-024

6. Saint-Jean-Baptiste

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que Monsieur Gérard Foster soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale de 2001 au nom de la Municipalité de Baie-Stc-Catherine.

Résolution # 1-025

7. Colloque de formation

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Stc-Catherine autorise la secrétaire-trésorière à aller au Colloque des secrétaires-trésoriers qui se tiendra au mois d'avril au coût de 75.00 \$.

8. Modification du règlement # 87-99 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

RÈGLEMENT # 96-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 87-99 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

ATTENDU QU' avis de motion a été donné le 5 février 2001,

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 1-026

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que le présent règlement soit adopté :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Le règlement est modifié comme suit :

L'article 19 devient l'article 20.

L'article 18 devient l'article 19 et est modifié comme suit :

* Amendes * Article 19 Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 100.00 \$ pour une première infraction et de 300.00 \$ en cas de récidive

L'article 18 est ajouté comme suit :

Injures,
« blâphèmes »

Article 18

Il est défendu de blasphémer ou d'injurier un agent de la paix, un inspecteur municipal ou toute personne chargée de l'application de la réglementation municipale dans l'exercice de ses fonctions.



Article 3 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Passé et adopté par le Conseil municipal lors d'une séance

régulière, tenue le 5 mars 2001

et signé par le maire et le secrétaire-trésorier.

Albert Paulhan
Maire

Sophie Hétu
Secrétaire-trésorier

Résolution # 1-027

9. Vente pour taxes

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse parvenir les propriétés qui sont en défaut de paiement de taxes pour l'année 1999 à la MRC de Charlevoix-Est pour la vente de ces propriétés.

10. Lumières de rue

Attendu qu'il y a beaucoup de circulation entre le quai des croisières et le quai des traversiers;

Attendu que ce secteur n'est pas éclairé;

Résolution # 1-028

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse une demande pour avoir des lumières de rue entre le quai des croisières et le quai des traversiers. Le tout conditionnel à ce que les frais d'installation et d'électricité soient de la responsabilité du Ministère des Transports.

11. Société des Traversiers du Québec

Attendu que lors de la période estivale, il y a un flot touristique important à Baie-Ste-Catherine;

Attendu que lors des périodes d'attente pour traverser le Saguenay, l'alignement des autos peut atteindre le milieu du village de Baie-Ste-Catherine;

Attendu que s'il y a un quelconque besoin d'urgence (incendie, blessés, etc.), il est impossible pour les véhicules d'urgence de se rendre sur les lieux sans danger;

Attendu que dans la zone du quai fédéral, il y a beaucoup de piétons;

Résolution # 1-029

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports pour avoir une voie locale entre le quai des traversiers et le quai des croisières ainsi qu'une aire d'attente pour les autos qui prennent les traversiers.



Résolution # 1-030

12. Hydro-Québec

Attendu que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine prépare un aménagement sur le terrain situé face à l'école St-Irmin de Baie-Sainte-Catherine;

Attendu qu'Hydro-Québec se prépare à faire des travaux sur son réseau dans le secteur de Baie-Sainte-Catherine;

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu **unanimentement**, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine demande à Hydro-Québec pour procéder au déplacement du poteau lui appartenant et qui est situé face à l'école St-Irmin.

13. Varia

a) Rencontre Saint-Siméon

Demande d'informations.

b) Plan d'urbanisme

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Laclef, et résolu **unanimentement**, que le Conseil municipal se rencontre afin de discuter des modifications à apporter au plan d'urbanisme de la Municipalité.

Résolution # 1-031

14. Période de questions

15. Clôture de la réunion

Résolution # 1-032

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 19 h 50.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix



2^e jour du mois de avril 2001, Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 1-033

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 5 mars 2001

Résolution # 1-034

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 5 mars 2001 soient acceptées telles que déposées.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 1-035

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

No chèque	Description	Montant
10070	A.D.M.Q. La Capitale (colloque)	75.00 \$
10071	Luc Therrien (Paie sem. 26-02)	21.35 \$
10072	Clément Savard (Paie sem. 26-02)	67.52 \$
10073	Sophie Antaya (Paie sem. 26-02)	348.88 \$
10074	Clément Savard (Paie sem. 05-03 + pelle)	70.77 \$
10075	Sophie Antaya (Paie sem. 05-03)	348.88 \$
10076	Clément Savard (Paie sem. 12-03)	49.81 \$
10077	Sophie Antaya (Paie sem. 12-03)	348.88 \$
10078	Luc Therrien (Paie sem. 19-03)	21.35 \$
10079	Clément Savard (Paie sem. 19-03)	77.73 \$
10080	Sophie Antaya (Paie sem. 19-03)	348.88 \$
10081	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
10082	Laboratoire de l'environnement LCC (tests)	43.14 \$
10083	Cain Lamarre Casgrain Wells (honoraires)	874.41 \$
10084	Canadian Tire (pelle)	16.09 \$
10085	CSSS (cotisation)	1 403.00 \$
10086	Équipement GMM (rép. photocopieur)	366.04 \$
10087	Entreprises de Dénégement GD (neige 03-01)	1 836.09 \$
10088	Transport P.F.L. & Fils (ordures 03-01)	1 984.18 \$

Total : 8 502.00 \$



5. Correspondance

Contribuable : problème avec la piste de motoneiges

Contribuable : demande de renseignements pour les borne-fontaines

6. États financiers au 31 mars 2001

Présentation des états financiers au 31 mars 2001.

7. Centre écologique

Considérant que le Conseil du loisir scientifique de Québec qui siège au conseil d'administration du Centre écologique de Port au Saumon désire annuler les classes nature et tout autre groupe pour l'année,

Considérant le nombre d'élèves et de participants évalués à près de 1 000 personnes par année;

Considérant les revenus que les activités reliées aux classes nature génèrent au Centre écologique;

Considérant que l'annulation des classes nature va engendrer une perte considérable de crédibilité du Centre écologique qui s'est bâtie avec le travail acharné de ses dirigeants notamment le père Rosaire Corbin;

Considérant l'impact économique des activités du Centre écologique de Port au Saumon et les emplois créés;

Considérant que l'annulation des classes nature représente dix semaines en moins de travail pour les employés permanents du Centre écologique;

En conséquence,

Résolution # 1-036

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Laclelle, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine appuie les employés du Centre écologique du Port au Saumon dans leurs démarches auprès des représentants du Conseil du loisir scientifique afin de maintenir la tenue des classes nature au Centre écologique de Port au Saumon.

8. Appui - cession de terrain

Considérant la demande de projet déposé par la Fondation Héritage Charlevoix à la MRC pour l'acquisition d'un terrain dans le secteur de l'Anse-du-Chafaud-aux-Basques;

Considérant que ce projet concerne la conservation, la restauration et la mise en valeur de ce secteur;

Considérant les retombées économiques et sociales de ce projet dans le secteur de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine;

En conséquence,

Résolution # 1-037

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine appuie le projet d'acquisition d'un terrain dans le secteur de l'Anse-du-Chafaud-aux-Basques par la Fondation Héritage Charlevoix



Résolution # 1-038

9. Intérêts courus

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que les intérêts courus au 1^{er} janvier 2000 soient répartis entièrement dans l'année 2000.

Résolution # 1-039

10. Pompiers

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse l'acquisition de 3 bunkers (habits) pour les pompiers.

11. Règlement de dérogations mineures

Avis de motion est donné par Madame Marie-Ange Poitras pour adopter un règlement de dérogations mineures.

12. Varia

a) Kiosque touristique

Demande d'informations.

b) Réunion avec Pierre Asselin

Demande d'informations.

c) ATR

Demande d'informations sur le 2.00 \$/nuité qui devra être versé à l'ATR de Charlevoix.

d) Plaintes

Demande d'informations sur le déneigement et si la municipalité a reçu des plaintes.

13. Période de questions

Résolution # 1-040

14. Clôture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 05.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

7^e jour du mois de avril 2001. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue à Pécole St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Laclelle et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

Résolution // 1-041

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Laclelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution // 1-042

3. Présentation du Rapport financier 2000 et du rapport du vérificateur

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que le rapport financier 2000 de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine soit adopté tel que présenté.

4. Période de questions

Résolution // 1-043

5. Clôture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 19 h 05.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



7^e jour du mois de mai 2001. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 1-044

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 2 avril et de la séance spéciale du 9 avril 2001

Résolution # 1-045

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 2 avril et de la séance spéciale du 9 avril 2001 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 1-046

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

No chèque	Description	Montant
10089	Luc Therrien (Paie sem. 26-03)	28.46 \$
10090	Annulé	
10091	Clément Savard (Paie sem. 26-03)	91.33 \$
10092	Sophie Antaya (Paie sem. 26-03)	348.88 \$
10093	Pascal Gaudreault (Paie sem. 26-03)	40.00 \$
10094	Épicerie L'aprise	39.85 \$
10095	Antoine Boulianne (Paie sem. 02-04)	7.12 \$
10096	Clément Savard (Paie sem. 02-04)	56.93 \$
10097	Sophie Antaya (Paie sem. 02-04)	348.88 \$
10098	Clément Savard (Paie sem. 09-04)	56.58 \$
10099	Sophie Antaya (Paie sem. 09-04)	348.88 \$
10100	Clément Savard (Paie sem. 16-04)	63.70 \$
10101	Sophie Antaya (Paie sem. 16-04 voyage)	410.88 \$
10102	Ministre des Finances du Québec (Com. Transports)	53.00 \$
10103	Clément Savard (Paie sem. 23-04)	98.73 \$
10104	Sophie Antaya (Paie sem. 23-04 voyage)	522.41 \$
10105	Odile Imbeault (voyage La Malbaie)	45.00 \$
10106	Pierre Lacelle (voyage Parc Saguenay)	73.50 \$
10107	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
10108	Benoît Côté (vérification comptable)	5 360.17 \$
10109	Bureau en gros (fournitures)	338.20 \$
10110	Aréo-feu (pièces ara)	198.65 \$



10111	Lionel Gionet (piste de ski)	350.00 \$
10112	Guy Perron (bris aqueduc)	299.07 \$
10113	Magasin Brouillard (batterie)	8.61 \$
10114	Les Pétroles Irving (huile à chauffage)	271.77 \$
10115	Turcotte (pièces pour pompe doseuse)	75.62 \$
10116	MRC de Charlevoix-Est (urbanisme)	1 565.00 \$
10117	Coopérative alimentaire de Baie-Sainte-Catherine	45.48 \$
10118	Cain Lamarre Casgrain Wells (honoraires)	230.05 \$
10119	Canadian Tire (manchon)	22.99 \$
10120	Albert Boulianne (rem. Maire)	2 056.01 \$
10121	Marie-Ange Poitras (rem. Conseillère)	685.33 \$
10122	Gérard Foster (rem. Conseiller)	685.33 \$
10123	Odile Imbeault (rem. Conseillère)	685.33 \$
10124	Pierre Lacelle (rem. Conseiller)	685.33 \$
10125	Richard Gaudreault (rem. Conseiller)	685.33 \$
10126	Rosaire Poitras (rem. Conseiller)	685.33 \$
10127	Entreprises de Dénégement GD (neige + 10%)	3 060.15 \$
10128	Transport P.E.I. & Fils (ordures 04-01)	1 984.18 \$

Total : 22 812.06 \$

5. Correspondance

Transporteurs en vrac : informations

6. Permis d'intervention

Résolution // 1-047

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine demande au Ministère des Transports du Québec pour avoir un permis d'intervention pour la réparation d'un bris d'aqueduc le long de la route 138.

7. Adoption Projet de règlement sur les dérogations mineures

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

PROJET de Règlement

Règlement # 97-01

Portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

Considérant qu'en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRU, c. A-19.1), le conseil de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine a le pouvoir d'adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué, conformément aux articles 146, 147 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par le règlement no 55 adopté par le conseil de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine lors de la séance régulière du 2 novembre 1992;

Considérant que le présent règlement a fait l'objet d'une consultation publique selon les articles 124 et 130 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'un avis de motion, à cet effet, a été donné à l'assemblée régulière du conseil tenue le 2 avril 2001;



Résolution # 1-048

En conséquence,

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine ordonne ce qui suit :

Article I

Titre du Règlement

Le règlement portera le titre de « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ».

Article II

Zones où une dérogation mineure peut être accordée

Une dérogation mineure peut être accordée dans toutes les zones prévues par le règlement de zonage.

Article III

Les dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure

Toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure.

Article IV

Transmission de la demande de dérogation mineure

Le requérant doit transmettre sa demande en deux (2) exemplaires, au fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis, en se servant du formulaire « Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme ».

Article V

Frais

Le requérant doit accompagner sa demande de son paiement des frais d'étude de la demande qui sont fixés à 100.00 \$.

Article VI

Vérification de la demande

Suite à la vérification du contenu de la demande par le fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis, le requérant doit fournir toute information supplémentaire exigée par ce dernier.

Article VII

Transmission de la demande au comité consultatif d'urbanisme

Le fonctionnaire responsable de l'émission des permis et des certificats transmet la demande au comité consultatif d'urbanisme; lorsque la demande a déjà fait l'objet d'une demande de permis ou certificat, les documents relatifs à cette dernière doivent également être transmis au comité.



Article VIII
Étude de la demande par le comité consultatif d'urbanisme

Le comité consultatif d'urbanisme étudie la demande et peut demander au fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats ou au requérant des informations additionnelles afin de compléter l'étude. Il peut également visiter l'immeuble faisant l'objet d'une demande de dérogation mineure.

Article IX
Avis du comité consultatif et avis public

Le comité consultatif d'urbanisme formule par écrit son avis en tenant compte, notamment, des critères prescrits aux articles 145.1, 145.2, 145.4 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; cet avis est transmis au conseil.

Article X
Date de la séance du conseil et avis public

Le secrétaire-trésorier, de concert avec le conseil, fixe la date de la séance du conseil où la demande de dérogation mineure sera discutée et, au moins quinze (15) jours avant la tenue de cette séance, fait publier un avis conformément aux dispositions des articles 445 et suivants du Code municipal; le contenu de cet avis doit être conforme aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Article XI
Frais de publication

Le secrétaire-trésorier facture la personne qui a demandé la dérogation mineure pour les frais de publication.

Article XII
Décision du conseil

Le conseil rend sa décision par résolution dont une copie doit être transmise par le secrétaire-trésorier à la personne qui a demandé la dérogation.

Article XIII
Registre des dérogations mineures

La demande de dérogation mineure et la résolution du conseil sont inscrites au registre constitué pour ces fins.

Article XIV
Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

8. Comité consultatif d'urbanisme

Résolution # 1-049

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, de nommer Monsieur Richard Gaudreault comme représentant du Conseil municipal sur le comité consultatif d'urbanisme.



Résolution # 1-050

9. Comité ZIP-Saguenay

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal autorise le maire et la secrétaire-trésorière à aller à une rencontre sur les risques de déversements sur la rivière Saguenay, le mercredi 23 mai 2001.

10. Varia

a) Kiosque touristique

Demande d'informations. L'ATR doit se présenter à la Municipalité le mardi 15 mai 2001.

b) Nettoyage des réseaux

Demande d'informations. Le nettoyage se fera dans la semaine du 14 mai 2001.

c) Pompiers

Demande d'informations sur le salaire versé aux pompiers.

11. Période de questions

12. Clôture de la réunion

Résolution # 1-051

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 19 h 55.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
Charlevoix

11^e jour du mois de mai 2001. Assemblée publique de consultation de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 11 h 00.

2 personnes sont présentes.

Le maire et la secrétaire-trésorière expliquent le projet de règlement # 197-01 portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Levée de l'assemblée à 11 h 10.

Albert Boulianne, maire

Sophie Dubé, secrétaire-trésorière



14^e jour du mois de mai 2001. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle et Monsieur Richard Gaudreault, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 1-052

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Adoption du règlement # 97-01 sur les dérogations mineures

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BAIE-STE-CATHERINE

**Règlement # 97-01
Portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme**

Considérant qu'en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine a le pouvoir d'adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué, conformément aux articles 146, 147 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par le règlement no 55 adopté par le conseil de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine lors de la séance régulière du 2 novembre 1992,

Considérant que le présent règlement a fait l'objet d'une consultation publique selon les articles 124 et 130 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'un avis de motion, à cet effet, a été donné à l'assemblée régulière du conseil tenue le 2 avril 2001;

En conséquence,

Résolution # 1-053

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine ordonne ce qui suit :

Article I
Titre du Règlement

Le règlement portera le titre de « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ».



Article II
Zones où une dérogation mineure peut être accordée

Une dérogation mineure peut être accordée dans toutes les zones prévues par le règlement de zonage.

Article III
Les dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure

Toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure.

Article IV
Transmission de la demande de dérogation mineure

Le requérant doit transmettre sa demande en deux (2) exemplaires, au fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis, en se servant du formulaire « Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme ».

Article V
Frais

Le requérant doit accompagner sa demande de son paiement des frais d'étude de la demande qui sont fixés à 100.00 \$.

Article VI
Vérification de la demande

Suite à la vérification du contenu de la demande par le fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis, le requérant doit fournir toute information supplémentaire exigée par ce dernier.

Article VII
Transmission de la demande au comité consultatif d'urbanisme

Le fonctionnaire responsable de l'émission des permis et des certificats transmet la demande au comité consultatif d'urbanisme; lorsque la demande a déjà fait l'objet d'une demande de permis ou certificat, les documents relatifs à cette dernière doivent également être transmis au comité.

Article VIII
Étude de la demande par le comité consultatif d'urbanisme

Le comité consultatif d'urbanisme étudie la demande et peut demander au fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats ou au requérant des informations additionnelles afin de compléter l'étude. Il peut également visiter l'immeuble faisant l'objet d'une demande de dérogation mineure.

Article IX
Avis du comité consultatif et avis public

Le comité consultatif d'urbanisme formule par écrit son avis en tenant compte, notamment, des critères présents aux articles 145.1, 145.2, 145.4 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; cet avis est transmis au conseil.



Article X

Date de la séance du conseil et avis public

Le secrétaire-trésorier, de concert avec le conseil, fixe la date de la séance du conseil où la demande de dérogation mineure sera discutée et, au moins quinze (15) jours avant la tenue de cette séance, fait publier un avis conformément aux dispositions des articles 445 et suivants du Code municipal; le contenu de cet avis doit être conforme aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Article XI

Frais de publication

Le secrétaire-trésorier facture la personne qui a demandé la dérogation mineure pour les frais de publication.

Article XII

Décision du conseil

Le conseil rend sa décision par résolution dont une copie doit être transmise par le secrétaire-trésorier à la personne qui a demandé la dérogation.

Article XIII

Registre des dérogations mineures

La demande de dérogation mineure et la résolution du conseil sont inscrites au registre constitué pour ces fins.

Article XIV

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

3. Comité consultatif d'urbanisme

Résolution # 1-054

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacle, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, de nommer Monsieur Réjean Ouellet au siège # 1 et Monsieur Lionel Gionet au siège # 2 du comité consultatif d'urbanisme.

4. Clôture de la réunion

Résolution # 1-055

Madame Marie-Ange Poitras propose la levée de la séance à 16 h 20.

Albert Boulianne
Albert Boulianne, maire

Sophie Dubay
Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
Charlevoix

4^e jour du mois de juin 2001. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 1-056

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 7 mai et de la séance spéciale du 14 mai 2001

Résolution # 1-057

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 7 mai et de la séance spéciale du 14 mai 2001 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 1-058

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

No chèque	Description	Montant
10129	Antoine Boulianne (Paie sem. 30-04)	42.70 \$
10130	Léonidas Dufour (Paie sem. 30-04)	21.35 \$
10131	Luc Thérien (Paie sem. 30-04)	21.35 \$
10132	Clément Savard (Paie sem. 30-04)	139.55 \$
10133	Sophie Antaya (Paie sem. 30-04)	348.88 \$
10134	Comité ZIP-Saguenay	30.00 \$
10135	Antoine Boulianne (Paie sem. 07-05)	14.23 \$
10136	Jean-Luc Gaudreault (Paie sem. 07-05)	52.50 \$
10137	Serge Dufour (Paie sem. 07-05)	52.50 \$
10138	Clément Savard (Paie sem. 07-05)	56.93 \$
10139	Sophie Antaya (Paie sem. 07-05)	348.88 \$
10140	Léonidas Dufour (Paie sem. 14-05)	42.70 \$
10141	Luc Thérien (Paie sem. 14-05)	98.14 \$
10142	Denis Bouchard (Paie sem. 14-05)	50.00 \$
10143	Mathieu Savard (Paie sem. 14-05)	50.00 \$
10144	Antoine Boulianne (Paie sem. 14-05)	163.12 \$
10145	Clément Savard (Paie sem. 14-05)	233.14 \$
10146	Sophie Antaya (Paie sem. 14-05 voyage)	404.68 \$
10147	Antoine Boulianne (voyage Sacré-Cœur)	9.00 \$
10148	Clément Savard (Paie sem. 21-05)	100.92 \$
10149	Sophie Antaya (Paie sem. 21-05 voyage)	429.88 \$
10150	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$

10151	Bureau en gros (fournitures)	47.48 \$
10152	Cain Lamarre Casgrain Wells (honoraires)	250.03 \$
10153	Groupe AST (CSSST)	9.04 \$
10154	Les Pétroles Irving (huile à chauffage)	366.72 \$
10155	Laboratoire de l'Environnement L.C.Q. (tests)	39.11 \$
10156	Bernard Gagnon électrique (ecl. publ.4 mois)	1 380.30 \$
10157	Épicerie La prise	36.96 \$
10158	Ministre des Finances (Sûreté du Québec)	9 078.00 \$
10159	Pefite Caisse	43.59 \$
10160	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine	81.27 \$
10161	Pièces d'autos Deschênes	41.36 \$
10162	Stéréo Plus (réparation radio pompier)	105.82 \$
10163	Transport P.E.L. & Fils (ordures 05-01)	1 984.18 \$



Total : 16 374.31 \$

5. Correspondance

Contribuable : demande d'activités pour enfants
 Contribuable : affiches des sentiers

6. Dérogations mineures

Dérogation DR-01-01

Considérant que la superficie prévue au règlement est suffisante;

Considérant que la superficie demandée excède la superficie prévue de 27 %;

Considérant que la situation du terrain est très favorable à l'affichage;

Considérant que la demande aurait dû précéder l'installation;

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme de rejeter la demande de dérogation DR-01-01 du Restaurant le Balçineau (1998);

En conséquence,

Résolution # 1-059

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu majoritairement, que la demande de dérogation DR-01-01 soit rejetée.

Pour	Contre
Gérard Foster	Marie-Ange Poitras
Odile Imbeault	
Pierre Lacelle	
Richard Gaudreault	
Rosaire Poitras	

Dérogation DR-01-02

Considérant que le terrain bénéficie d'un droit acquis au lotissement;

Considérant que le terrain bénéficie d'un permis d'accès du Ministère des Transports du Québec;

Considérant qu'il y a environ 50 % des zones où le bâtiment ne serait pas dérogatoire;

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation DR-01-02 de Monsieur Philip Savard;



En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la demande de dérogation DR-01-02 soit acceptée.

7. Recommandations CCU

Un avis de motion est donné par Madame Odile Imbeault afin de modifier le règlement # 55 selon les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine qui sont les suivantes :

Modifier le nombre de membre du CCU (article 6)

Le nombre de membres est de 3 et le quorum est de 3.

La recommandation est donc d'augmenter le nombre de membres à 5.

Modifier les personnes ressources (article 10)

Ajouter la secrétaire-trésorière comme personne ressource pour la prise de notes et la rédaction des procès-verbaux.

Résolution # 1-061

8. Vente pour défaut de paiement de taxes

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, d'autoriser la secrétaire-trésorière à aller à l'enchère pour non paiement de taxes à la MRC de Charlevoix-Est, le 14 juin 2001 à 10 h 00, pour offrir le montant des taxes + les frais.

Résolution # 1-062

9. Dépotoir

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacle, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal autorise le maire à embaucher un contracteur pour faire la fermeture définitive du dépotoir de la Municipalité pour un montant maximal de 3 000,00 \$ taxes incluses.

Résolution # 1-063

10. Pro-maire

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, de nommer Madame Odile Imbeault pro-maire pour une période de trois mois.

Résolution # 1-064

11. Pompiers

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'insérer les pompiers au Festival des pompiers de Charlevoix pour un montant de 75.00 \$.

Résolution # 1-065

12. ATR

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacle, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine adhère à l'ATR de Charlevoix conditionnellement à ce que l'ATR paie les dépenses occasionnées pour le déménagement, l'installation et l'enlèvement du kiosque et de prolonger la saison à au moins huit (8) semaines.



13. Varia

Résolution # 1-066

a) Demande aide financière

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande une aide financière de 5 000.00 \$ au député provincial de Charlevoix, Monsieur Rosaire Bertrand dans le cadre du programme de voirie locale.

Résolution # 1-067

b) Place du Village

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, d'autoriser le maire à faire des travaux sur Place du Village selon les disponibilités budgétaires.

c) 100^e de Baie-Ste-Catherine

Demande d'informations.

d) Fleurs

Demande d'informations

e) Fête nationale

La soirée aura lieu de 22 juin et le feu le 23 juin.

f) Parc Saguenay

Informations sur une lettre envoyée par des membres de la Table d'harmonisation et la STI pour rencontrer le Ministre afin de régler les problèmes avec la SIÉPAQ qui ne respecte pas ses engagements.

Résolution # 1-068

g) Sentier du Castor

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Laclelle, et résolu unanimement, que la Municipalité installe des affiches pour indiquer le kilométrage sur le sentier du Castor.

14. Période de questions

15. Clôture de la réunion

Résolution # 1-069

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 45.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
Charlevoix

3^e jour du mois de juillet 2001. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Laclelle et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 1-070

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Laclelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point vana ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 4 juin 2001

Résolution # 1-071

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 4 juin 2001 soient acceptées telles que déposées.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 1-072

Il est proposé par Monsieur Pierre Laclelle, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

No chèque	Description	Montant
10164	Service incendie Ville de Baie-St-Paul	75.00 \$
10165	Luc Therrien (Paie sem. 28-05)	84.53 \$
10166	Clément Savard (Paie sem. 28-05)	153.16 \$
10167	Sophie Antaya (Paie sem. 28-05)	348.88 \$
10168	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 04-06)	42.70 \$
10169	Luc Therrien (Paie sem. 04-06)	42.70 \$
10170	Antoine Boulianne (Paie sem. 04-06)	42.70 \$
10171	Clément Savard (Paie sem. 04-06)	146.35 \$
10172	Sophie Antaya (Paie sem. 04-06)	348.88 \$
10173	Clément Savard (Paie sem. 11-06)	153.16 \$
10174	Sophie Antaya (Paie sem. 11-06 + voy. St-Jean)	461.57 \$
10175	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 18-06)	239.51 \$
10176	Luc Therrien (Paie sem. 18-06)	239.51 \$
10177	Antoine Boulianne (Paie sem. 18-06)	74.33 \$
10178	Clément Savard (Paie sem. 18-06)	198.88 \$
10179	Sophie Antaya (Paie sem. 18-06)	348.88 \$
10180	Michel Dufour (Paie sem. 18-06)	40.00 \$
10181	Jean-Luc Gaudreault (Paie sem. 18-06)	40.00 \$
10182	Mathieu Savard (Paie sem. 18-06)	40.00 \$
10183	Richard Gaudreault (Paie sem. 18-06)	40.00 \$
10184	Serge Gaudreault (Paie sem. 18-06)	40.00 \$
10185	Daniel Dufour (Paie sem. 18-06)	10.00 \$
10186	Girard & Poitras (Saint-Jean)	300.00 \$
10187	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
10188	CMP Mayer (bunker)	1 161.76 \$
10189	Alarmes et extincteurs Charlevoix	133.12 \$
10190	Centre des Loisirs (St-Jean)	100.00 \$
10191	Fournitures et Ameublement du Québec	73.81 \$

10192	Jacques Thibeault (inspection pompe)	230.05 \$
10193	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine	168.46 \$
10194	Coopérative de Sacré-Coeur	26.65 \$
10195	Batteries expert	97.17 \$
10196	Formules municipales (formulaires dérogations)	225.28 \$
10197	Formules d'affaires C.C.L. (permis)	34.48 \$
10198	Canadian Tire	56.08 \$
10199	MRC Charlevoix-Est (quote-part)	2 260.00 \$
10200	Déneigement HD (déplacement kiosque)	75.00 \$
10201	Georgianne Poitras (fleurs)	163.75 \$
10202	Pièces d'autos Deschênes	37.25 \$
10203	Pépinière de Charlevoix	247.25 \$
10204	Publication Le Peuple (avis Plein Jour)	154.60 \$
10205	Transport P.E.L. & Fils (ordures 06-01 + dépotoir)	4 986.33 \$



Total : 13 941.78 \$

5. Correspondance

Ministère des Transports: accusé réception pour demande de voie d'évitement

Attendu qu'il y a beaucoup de circulation entre le quai des croisières et le quai des traversiers;

Résolution # 1-073

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacle, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine demande à la Société des Traversiers du Québec pour avoir des panneaux d'indication du temps d'attente le long de la route 138 (comme ceux installés à Tadoussac).

6. Adoption règlement # 98-01

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BAIE-STE-CATHERINE

Règlement # 98-01

Modifiant le règlement # 55 sur la constitution du Comité consultatif d'urbanisme

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué, conformément aux articles 146, 147 et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par le règlement no 55 adopté par le conseil de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine lors de la séance régulière du 2 novembre 1992;

Considérant qu'un avis de motion, à cet effet, a été donné à l'assemblée régulière du conseil tenue le 4 juin 2001;

En conséquence,

Résolution # 1-074

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine ordonne ce qui suit :

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 L'article 6 du règlement # 55 « Composition » est remplacé par ce qui suit :

Le Comité est composé des membres suivants :

a) quatre (4) membres sont choisis parmi les contribuables résidents de la



municipalité et nommés par résolution du conseil;
b) un (1) conseiller municipal nommé par résolution du conseil

Article 3 L'article 10 du règlement // 55 « Personnes ressources » est remplacé par ce qui suit :

Le conseil adjoint au comité, de façon permanente et à titre de personne ressource : l'inspecteur municipal.

Le conseil adjoint aussi au comité, à titre de personne ressource : la secrétaire-trésorière pour la rédaction des procès-verbaux et la tenue des livres du comité.

Le conseil pourra aussi adjoindre au comité, de façon ad hoc, d'autres personnes dont les services lui seraient nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions, le tout conformément à l'article 147 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Article 4 Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

7. Système de justice pénale pour adolescents

Considérant que le gouvernement fédéral a adopté le projet de loi C-7 sur le système de justice pénale pour adolescents malgré la vive opposition exprimée par l'ensemble des intervenants sociaux, des juges et des avocats du Québec;

Considérant que les organismes apolitiques de la *Coalition pour la justice des mineurs* demandent au gouvernement fédéral de pouvoir continuer à appliquer la *Loi sur les jeunes contrevenants*, actuellement en vigueur;

Considérant que les élus de l'Assemblée nationale ont adopté à l'unanimité deux motions, le 1^{er} décembre 1999 et le 23 mai dernier, pour que le Québec puisse continuer à appliquer la *Loi sur les jeunes contrevenants*, actuellement en vigueur;

Considérant que le traitement des jeunes contrevenants est une matière qui relève autant du droit social que du droit criminel et que les affaires sociales est un champ de compétences qui relève des provinces;

Considérant que le droit de retrait peut être accordé au Québec dans le plus grand respect des principes du droit constitutionnel;

Considérant que le taux de criminalité chez les jeunes québécois a chuté de 23% depuis 1991 et que le Québec est la province qui, depuis 1998, affiche le plus bas taux de criminalité juvénile au Canada, après l'Île-de-Prince-Édouard;

Considérant que les intervenants sociaux du Québec s'entendent pour dire qu'un meurtre est un meurtre, qu'il soit commis par un adulte ou par un enfant mais que la façon de traiter l'auteur du crime ne peut pas être la même;

En conséquence,

Résolution # 1-075

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu majoritairement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine demande au gouvernement du Canada de permettre au Québec de se soustraire à l'application de la loi C-7 sur le système de justice pénale pour adolescents et les dispositions des autres lois modifiées par celle-ci, auquel cas la *Loi sur les jeunes contrevenants*, telle qu'en vigueur au moment de l'adoption dudit décret, continue de s'appliquer à cette province.



Pour: Gérard Foster
Odile Imbeault
Rosaire Poitras

Contre: Pierre Laclelle

Résolution # 1-076

8. Projet étudiant

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Pierre Laclelle, et résolu **unanimentement**, d'embaucher Annabel Boulianne comme agente de stationnement pour l'été 2001.

Résolution # 1-077

9. Publicité dans le journal

Il est proposé par Monsieur Pierre Laclelle, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu **unanimentement**, que le Conseil municipal accepte de prendre une publicité d'une valeur de 50.00 \$ dans le cadre d'un feuillet sur Baie-Ste-Catherine dans le journal Plein Jour.

Résolution # 1-078

10. Varia

a) kiosque touristique

Discussion sur les terrains acquis lors de la vente pour défaut de paiement de taxes afin de voir s'il serait possible d'y installer le kiosque.

b) ATR

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Pierre Laclelle, et résolu **unanimentement**, que le conseil municipal fasse suite à la demande des commerçants d'entreprendre des procédures avec l'ATR pour signer une entente confirmant leurs propositions du mercredi 13 juin 2001 et de confirmer l'offre de l'ATR de mettre en cumulatif la somme de 4 000.00 \$ prévue pour l'année 2001, ce qui ferait un total de 8 000.00 \$ pour l'année 2002.

c) Inspection

Demande d'informations

d) Réunion du Conseil

S'il n'y a pas de réunion au mois d'août, il faudra faire un avis pour aviser les gens.

Résolution # 1-079

11. Période de questions

12. Cloture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 10.


Albert Boulianne, maire


Sophie Dubay
Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
Charlevoix

6^e jour du mois de août 2001. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00

SONT PRÉSENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Laclelle et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 1-080

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Laclelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 3 juillet 2001

Résolution # 1-081

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Pierre Laclelle, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 3 juillet 2001 soient acceptées telles que déposées.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 1-082

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

No chèque	Description	Montant
10206	Luc Therrien (Paie sem. 25-06)	239.51 \$
10207	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 25-06)	239.51 \$
10208	Antoine Boulianne (Paie sem. 25-06)	56.93 \$
10209	Clément Savard (Paie sem. 25-06)	187.96 \$
10210	Sophie Antaya (Paie sem. 25-06)	348.88 \$
10211	Luc Therrien (Paie sem. 02-07)	242.94 \$
10212	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 02-07)	242.94 \$
10213	Annabel Boulianne (Paie sem. 02-07)	219.93 \$
10214	Clément Savard (Paie sem. 02-07)	125.94 \$
10215	Sophie Antaya (Paie sem. 02-07)	355.76 \$
10216	Petite Caisse Stationnement	34.00 \$
10217	Antoine Boulianne (Paie sem. 02-07)	21.35 \$
10218	Luc Therrien (Paie sem. 09-07)	242.94 \$
10219	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 09-07)	242.94 \$
10220	Annabel Boulianne (Paie sem. 09-07)	219.93 \$
10221	Clément Savard (Paie sem. 09-07) (achat)	130.90 \$
10222	Sophie Antaya (Paie sem. 09-07)	355.76 \$
10223	Luc Therrien (Paie sem. 16-07)	242.94 \$
10224	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 16-07)	242.94 \$
10225	Annabel Boulianne (Paie sem. 16-07)	219.93 \$
10226	Clément Savard (Paie sem. 16-07)	49.46 \$
10227	Marie-Andrée Savard (Paie sem. 16-07)	256.68 \$
10228	Sophie Antaya (Paie sem. 16-07)	355.76 \$
10229	Luc Therrien (Paie sem. 23-07)	242.94 \$
10230	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 23-07)	242.94 \$
10231	Annabel Boulianne (Paie sem. 23-07)	219.93 \$
10232	Clément Savard (Paie sem. 23-07)	49.46 \$
10233	Marie-Andrée Savard (Paie sem. 23-07)	256.68 \$

10234	Sophie Antaya (Paie sem. 23-07)	355.76 \$
10235	Luc Therrien (Paie sem. 30-07)	242.94 \$
10236	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 30-07)	242.94 \$
10237	Annabel Boulianne (Paie sem. 30-07)	219.93 \$
10238	Clément Savard (Paie sem. 30-07)	49.46 \$
10239	Marie-Andrée Savard (Paie sem. 30-07)	256.68 \$
10240	Sophie Antaya (Paie sem. 30-07)	355.76 \$
10241	Laboratoire de l'Environnement L.C.Q.	48.89 \$
10242	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
10243	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine	11.78 \$
10244	Groupe AST (CSST)	68.83 \$
10245	Batteries expert	258.81 \$
10246	Pièces d'autos Deschênes	93.75 \$
10247	Pompes industrielles Ste-Foy	107.20 \$
10248	Publications Le Peuple (avis Plein Jour)	57.51 \$
10249	Société nationale des Québécois (pavoisement)	32.21 \$
10250	Transport Pel & Fils (ordures 07-01)	1984.18 \$
10251	Restaurant le Cèdre	69.30 \$
10252	Canadian Tire	30.00 \$
10253	MRC de Charlevoix-Est	15.00 \$
10254	Coop agricole (Sacré-Coeur)	75.40 \$



Total : 10 664.11 \$

5. Correspondance

Aucune correspondance

6. Réponse de la société des traversiers

Suite à notre demande d'installation de panneaux indicateurs du temps d'attente, ceux-ci ont déjà été installés.

7. Résolution pour jumelage avec la France (Maire Loyat)

Résolution # 1-083

Il est proposé par, Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine demande de la documentation de Loyat concernant le projet de jumelage.

8. Varia

a) Terrain pour kiosque touristique

Se renseigner au sujet du terrain à Monsieur Bernard Cadoret, situé sur la route 138.

9. Période de questions

10. Clôture de la réunion

Résolution # 1-084

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 05.


Albert Boulianne, maire


Sophie Antaya, secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

13^e jour du mois de août 2001. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Laclef, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

Résolution # 1-085

1. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution # 1-086

2. Constats d'infraction

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine autorise généralement l'inspecteur régional de la MRC de Charlevoix-Est, en charge de l'application de la réglementation d'urbanisme (zonage, lotissement, construction, permis et certificat), à délivrer tout constat d'infraction à l'encontre de personne contrevenant à l'une ou l'autre des dispositions de ces règlements.

3. Avis de motion Règlement sur les amendes # 76-97

Avis de motion est donné par Monsieur Pierre Laclef afin de modifier le règlement # 76-97 sur les amendes.

4. Avis de motion Règlement sur les permis et certificats

Avis de motion est donné par Monsieur Rosaire Poitras afin de modifier le règlement # 48 sur les permis et certificats.

5. Période de questions

Résolution # 1-087

6. Clôture de la réunion

Madame Marie-Ange Poitras propose la levée de la séance à 19 h 15.


Albert Boulianne, maire


Sophie Dubois
Secrétaire-trésorière



4^e jour du mois de septembre 2001 Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00

SONT PRÉSENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 1-088

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 6 août et de la séance spéciale du 13 août 2001

Résolution # 1-089

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 6 août et de la séance spéciale du 13 août 2001 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 1-090

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

No chèque	Description	Montant
10255	Luc Therrien (Paie sem. 06-08)	242.94 \$
10256	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 06-08)	242.94 \$
10257	Annabel Boulianne (Paie sem. 06-08)	219.93 \$
10258	Clément Savard (Paie sem. 06-08)	277.08 \$
10259	Marie-Andrée Savard (Paie sem. 06-08)	156.35 \$
10260	Sophie Antaya (Paie sem. 06-08)	355.76 \$
10261	Luc Therrien (Paie sem. 13-08)	242.94 \$
10262	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 13-08)	242.94 \$
10263	Annabel Boulianne (Paie sem. 13-08)	219.93 \$
10264	Antoine Boulianne (Paie sem. 13-08)	28.46 \$
10265	Clément Savard (Paie sem. 13-08)	153.16 \$
10266	Sophie Antaya (Paie sem. 13-08)	355.76 \$
10267	Luc Therrien (Paie sem. 20-08)	242.94 \$
10268	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 20-08)	242.94 \$
10269	Clément Savard (Paie sem. 20-08)	85.05 \$
10270	Sophie Antaya (Paie sem. 20-08)	355.76 \$
10271	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
10272	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine	16.61 \$
10273	Fournitures et Ameublement du Québec	125.40 \$
10274	Cain Lamarra Casgrain Wells (honoraires)	243.58 \$
10275	Dicom express	17.19 \$
10276	Entretien ménager KTS (ménages)	235.00 \$
10277	Formules d'affaires CCI. (formulaire multiple)	195.54 \$



10278	MRC Charlevoix-Est (évaluation urbanisme)	1 935.50 \$
10279	Petite Caisse	71.78 \$
10280	Pièces d'autos Deschênes	337.72 \$
10281	Pompes industrielles Ste-Foy	59.37 \$
10282	Transport Pel & Fils (ordures 08-01)	1981.18 \$

Total : 9 086.75 \$

5. Correspondance

Contribuable : interdiction de passer sur son terrain

Contribuable : demande de renseignements

Résolution # 1-091

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports du Québec s'il est toujours possible d'avoir un projet de traversée des agglomérations.

6. États financiers au 31-08-01

Présentation des états financiers au 31 août 2001.

Résolution # 1-092

7. Transferts

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine autorise le transfert des réserves prévues lors des prévisions budgétaires 2001.

Résolution # 1-093

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Laclelle, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine autorise le remboursement de 2 000.00 \$ au fonds de roulement tel que prévu lors des prévisions budgétaires 2001.

Résolution # 1-094

8. Borne-fontaines

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Laclelle, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine achète 4 rehausses à borne-fontaine.

Résolution # 1-095

9. Infractions pénales

Il est proposé par Monsieur Pierre Laclelle, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine donne le mandat à la firme d'avocats Cain Lamarre Casgrain Wells de représenter la municipalité dans les dossiers de sanctions pénales relatifs à l'urbanisme, conformément à la lettre du 31 juillet 2001.

10. Règlement sur les amendes // 76-97

RÈGLEMENT # 99-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 76-97 RELATIF AUX AMENDES

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Ste-Catherine est régie par les dispositions du Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné le 13 août 2001;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 1-096

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et

résolu unanimement, que le présent règlement soit adopté :



Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 L'article 3 du règlement # 76-97 « SANCTION » est remplacé par ce qui suit :

ARTICLE 3 : SANCTION

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions des règlements énumérés à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 300.00 \$ et maximale de 1 000.00 \$ si le contrevenant est une personne physique, ou d'une amende minimale de 600.00 \$ et maximale de 2 000.00 \$ s'il est une personne morale, en plus des frais.

Dans le cas d'une récidive, dans les deux ans d'une déclaration de culpabilité pour une même infraction, le contrevenant est passible d'une amende minimale de 500.00 \$ et maximale de 2 000.00 \$ si le contrevenant est une personne physique, ou d'une amende minimale de 1 000.00 \$ et maximale de 4 000.00 \$ s'il est une personne morale, en plus des frais.

Lorsqu'une infraction dure plus d'un jour, on compte autant d'infractions distinctes qu'il y a de jours ou fractions de jour qu'elle a duré et ces infractions peuvent être décrites dans un seul chef d'accusation. À défaut de paiement, exécution contre ses biens.

Article 3 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Passé et adopté par le Conseil municipal lors d'une séance régulière, tenue le 4 septembre 2001 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier


Maire


Secrétaire-trésorier

11. Règlement sur les permis et certificats

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 100-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Considérant que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine est régie par le Code municipal;

Considérant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1),

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 13 août 2001;

En conséquence,

Résolution # 1-097

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine ordonne ce qui suit, à savoir:



ARTICLE 1: TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour titre: RÈGLEMENT NUMERO 100-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMERO 48 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS;

ARTICLE 2: MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.1.4.1

L'article 2.1.4.1 « Avis préalable » du règlement # 48 relatif aux permis et certificats est remplacé par ce qui suit :

ARTICLE 2.1.4.1 AVIS PRÉALABLE

Lorsqu'il constate la commission d'une infraction aux règlements d'urbanisme, l'inspecteur peut, préalablement à la délivrance d'un constat d'infraction, en aviser le propriétaire ainsi que le détenteur de permis ou de certificat. L'avis est donné verbalement ou par écrit.

L'envoi d'un avis préalable à une infraction est une procédure discrétionnaire. L'absence de respect de cette formalité ne peut être utilisée comme motif afin d'obtenir le rejet des poursuites.

ARTICLE 3: REMPLACEMENT DE L'ARTICLE 2.1.4.2 « AVIS D'INFRACTION » PAR L'ARTICLE 2.1.4.2 « CONSTAT D'INFRACTION »

L'article 2.1.4.2 « Avis d'infraction » du règlement # 48 relatif aux permis et certificats est remplacé par ce qui suit :

ARTICLE 2.1.4.2 CONSTAT D'INFRACTION

Lorsqu'il constate la commission d'une infraction aux règlements d'urbanisme, l'inspecteur remet au contrevenant un constat d'infraction. Pour être valablement délivré, ledit constat doit être remis en main propre, transmis par courrier recommandé ou encore signifié par huissier.

Lorsqu'il donne un constat d'infraction, l'inspecteur doit en informer sans délai le Conseil.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.1

L'article 4.1 « Nécessité du permis de construction » du règlement # 48 relatif aux permis et certificats est remplacé par ce qui suit :

ARTICLE 4.1 NÉCESSITÉ DU PERMIS DE CONSTRUCTION

Tout projet de construction, de transformation, d'agrandissement ou d'addition de bâtiments est prohibé sans l'obtention préalable d'un permis de construction.

ARTICLE 5: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.


Maire


secrétaire-trésorier

12. Nomination CCU

Résolution # 1-098

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras,

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Châtelevoix



4^e jour du mois de septembre 2001. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Ermin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 1-088

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 6 août et de la séance spéciale du 13 août 2001

Résolution # 1-089

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 6 août et de la séance spéciale du 13 août 2001 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 1-090

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.



Résolution # 1-099

et résolu unanimement, que le conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine nomme messieurs Henri Foster (siège # 4) et Carol Arbour (siège # 5) comme membres du CCU.

13. SAQ

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine demande à la Société des alcools du Québec pour avoir un comptoir à Baie-Sainte-Catherine.

Résolution # 1-100

14. Position sur le pont

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine appuie la Municipalité de Tadoussac dans sa position contre un pont sur la rivière Saguenay en se prononçant contre ce projet de pont.

Résolution # 1-101

15. Varia

a) 2003

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras et résolu unanimement, qu'un comité soit formé afin de débiter la préparation des festivités prévues pour 2003

b) Terrain pour kiosque touristique

Les membres du comité responsable de trouver un emplacement pour le kiosque touristique devront aller visiter les terrains afin de déterminer lequel serait le mieux pour y installer le kiosque.

c) Lettre de Belgique

Demande d'information pour savoir si la Municipalité a reçu une lettre de Belgique concernant les sentiers pédestres.

Résolution # 1-102

16. Période de questions

17. Clôture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 05.

Albert Boulianne, maire

Secrétaire-trésorière

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix



14^e jour du mois de septembre 2001. Assemblée publique de consultation de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 11 h 00.

1 personne est présente.

Le maire et la secrétaire-trésorière expliquent le projet de règlement # 100-01 modifiant le règlement numéro 48 relatif aux permis et certificats.

Levée de l'assemblée à 11 h 10.

Albert Boulianne
Albert Boulianne, maire

Zophie Dubay
Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

19^e jour du mois de septembre 2001. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 9h00.

SONT PRÉSENTS. Mesdame et messieurs les conseillers, Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Fostier, Monsieur Pierre Lacelle et Monsieur Richard Gaudreault, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

Résolution # 1-103

1. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Règlement sur les permis et certificats

RÈGLEMENT NUMÉRO 100-01 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Considérant que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine est régie par le Code municipal;

Considérant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

Considérant qu'avis de motion a été régulièrement donné le 13 août 2001;

En conséquence,

Résolution # 1-104

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le conseil municipal de Baie-Ste-Catherine ordonne ce qui suit, à savoir:

ARTICLE 1: TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour titre: RÈGLEMENT NUMERO 100-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMERO 48 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS;

ARTICLE 2: MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.1.4.1

L'article 2.1.4.1 « Avis préalable » du règlement # 48 relatif aux permis et certificats est remplacé par ce qui suit :

ARTICLE 2.1.4.1 AVIS PRÉALABLE

Lorsqu'il constate la commission d'une infraction aux règlements d'urbanisme, l'inspecteur peut, préalablement à la délivrance d'un constat d'infraction, en aviser le propriétaire ainsi que le détenteur de permis ou de certificat. L'avis est donné verbalement ou par écrit.

L'envoi d'un avis préalable à une infraction est une procédure discrétionnaire. L'absence de respect de cette formalité ne peut être utilisée comme motif afin d'obtenir le rejet des poursuites.

Province de Québec

Municipalité de Baie-Ste-Catherine

ARTICLE 4 : REMPLACEMENT DE L'ARTICLE 2.1.4.2 « AVIS D'INFRACTION »
PAR L'ARTICLE 2.1.4.2 « CONSTAT D'INFRACTION »



L'article 2.1.4.2 « Avis d'infraction » du règlement # 48 relatif aux permis et certificats est remplacé par ce qui suit :
1^{er} jour du mois de octobre 2001. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

ARTICLE 2.1.4.2 CONSTAT D'INFRACTION

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault, et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianné.

Tous formant quorum

Lorsqu'il donne un constat d'infraction, l'inspecteur doit en informer sans délai le Conseil.

1. Prière

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.1

Résolution # 1-106

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, de nommer Madame Odile Imbeault comme secrétaire d'assemblée, la secrétaire-trésorière étant absente.

ARTICLE 4.1 NÉCESSITÉ DU PERMIS DE CONSTRUCTION

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 1-107

Tout projet de construction, de transformation, d'agrandissement ou d'addition de bâtiments est prohibé sans l'obtention préalable d'un permis de construction. Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

ARTICLE 5: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 4 septembre et de la séance spéciale du 19 septembre 2001

Résolution # 1-108

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 4 septembre et de la séance spéciale du 19 septembre 2001 soient acceptées telles que déposées.

3. Clôture de la réunion

Résolution # 1-105

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 1-109

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 9 h 10.

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

No chèque	Description	Montant
10283	Luc Therrien (Paie sem. 27-08)	242.94 \$
10284	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 27-08)	242.94 \$
10285	Clément Savard (Paie sem. 27-08+achat)	103.89 \$

Secrétaire-trésorière



PAR L'ARTICLE 2.1.4.2 « CONSTAT D'INFRACTION »

L'article 2.1.4.2 « Avis d'infraction » du règlement # 48 relatif aux permis et certificats est remplacé par ce qui suit :

ARTICLE 2.1.4.2 CONSTAT D'INFRACTION

Lorsqu'il constate la commission d'une infraction aux règlements d'urbanisme, l'inspecteur remet au contrevenant un constat d'infraction. Pour être valablement délivré, ledit constat doit être remis en main propre, transmis par courrier recommandé ou encore signifié par huissier.

Lorsqu'il donne un constat d'infraction, l'inspecteur doit en informer sans délai le Conseil.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 4.1

L'article 4.1 « Nécessité du permis de construction » du règlement # 48 relatif aux permis et certificats est remplacé par ce qui suit :

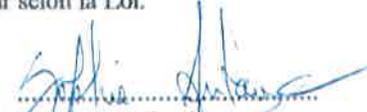
ARTICLE 4.1 NÉCESSITÉ DU PERMIS DE CONSTRUCTION

Tout projet de construction, de transformation, d'agrandissement ou d'addition de bâtiments est prohibé sans l'obtention préalable d'un permis de construction.

ARTICLE 5: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.


Maire

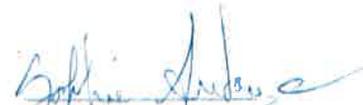

Secrétaire-trésorier

Résolution # 1-105

3. Clôture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 9 h 10.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



1^{er} jour du mois de octobre 2001. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

Résolution # 1-106

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, de nommer Madame Odile Imbeault comme secrétaire d'assemblée, la secrétaire-trésorière étant absente.

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 1-107

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 4 septembre et de la séance spéciale du 19 septembre 2001

Résolution # 1-108

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 4 septembre et de la séance spéciale du 19 septembre 2001 soient acceptées telles que déposées.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 1-109

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u>No chèque</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
10283	Luc Therrien (Paie sem. 27-08)	242.94 \$
10284	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 27-08)	242.94 \$
10285	Clément Savard (Paie sem. 27-08+achat)	103.89 \$
10286	Sophie Antaya (Paie sem. 27-08)	355.76 \$
10287	Luc Therrien (Paie sem. 03-09)	242.94 \$
10288	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 03-09)	242.94 \$
10289	Clément Savard (Paie sem. 03-09)	153.16 \$
10290	Sophie Antaya (Paie sem. 03-09+voyage)	402.56 \$
10291	Luc Therrien (Paie sem. 10-09)	242.94 \$
10292	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 10-09)	242.94 \$
10293	Clément Savard (Paie sem. 10-09)	119.14 \$
10294	Sophie Antaya (Paie sem. 10-09+voyage)	477.06 \$
10295	Luc Therrien (Paie sem. 17-09)	242.94 \$
10296	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 17-09)	242.94 \$
10297	Clément Savard (Paie sem. 17-09)	119.14 \$



10298	Sophie Antaya (Paie sem. 17-09)	355.76 \$
10299	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
10300	CRSBP (bibliothèque)	73.80 \$
10301	Bernard Gagnon électrique	1 035.22 \$
10302	Épicerie Laprise	25.25 \$
10303	Éditions juridiques (mise à jour Lois municipales)	73.83 \$
10304	Dufour Transport	11.50 \$
10305	FQM (dicom)	16.68 \$
10306	Laboratoire de l'environnement L.C.Q (tests eau)	55.21 \$
10307	Transport Janifer (inspections)	253.06 \$
10308	Canadian Tire	172.53 \$
10309	Ministre des Finances (SQ)	9 077.00 \$
10310	Les Portes Balzac (serrure)	48.31 \$
10311	Pièces d'auto Deschênes	710.06 \$
10312	Les publications Le Peuple (avis)	154.60 \$
10313	Réal Huot (borne fontaines)	1 638.47 \$
10314	Transport Pel & Fils (ordures 09-01+0-3/4)	2 513.29 \$
10315	Henri Foster (1 heure loader)	60.00 \$

Total : 20 033.36 \$

5. Correspondance

Contribuable : demande de dézonage pour permettre l'installation d'une maison mobile.
Touriste : amélioration au Sentier des Chutes (Pierre Lacelle fera une évaluation du sentier et soumettra ses recommandations au Conseil).

6. Dérogation mineure # DR-01-03

Considérant que la demande ne cause aucun préjudice;

Considérant que la dérogation se trouve à l'extérieur du triangle de visibilité;

Considérant qu'il s'agit d'une dérogation de seulement 5 % à la norme;

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation DR-01-03 de l'Hotel-Motel Baie-Ste-Catherine;

En conséquence,

Résolution # 1-110

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que la demande de dérogation DR-01-03 soit acceptée.

7. Terrain des Chutes

Résolution # 1-111

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine autorise le maire et la secrétaire-trésorière à signer le contrat pour l'acquisition du lot 7 rang II appartenant à la compagnie Abitibi-Consolidated inc.

8. Demande Ministère des Transports

Demande d'information au sujet des glissières de sécurité à demander au Ministère des Transports.



9. Règlement sur le traitement des déchets	environnement ICQ (tests eau)	44.86 \$
10341	MRC Charlevoix-Est	840.38 \$
10342	Richard Gaudreault (rem. Conseiller)	109.78 \$
10343	Des élus. Réal Huot (borne fontaines)	141.91 \$
10344	Transport Pel & Fils (ordures 10-01+0-3/4)	2 381.02 \$
10345	Albert Boulianne (rem. Maire)	2 025.63 \$
10. Pro-maire	Marie-Ange Poitras (rem. Conseillère)	655.41 \$
10347	Gérard Foster (rem. Conseiller)	655.41 \$
10348	Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Gérard Foster et résolu unanimement, de nommer Monsieur Richard Gaudreault comme pro-maire pendant une période de trois mois.	655.41 \$

Résolution # 1-112

11. Varia

a) Pompiers

Résolution # 1-113

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse parvenir à Monsieur Pascal Gaudreault une lettre de remerciement pour ses nombreuses années passées au sein de la Brigade des incendies de Baie-Ste-Catherine.

Résolution # 1-114

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal nomme Monsieur Mathieu Savard comme directeur des incendies de Baie-Ste-Catherine par intérim et Monsieur Denis Bouchard comme deuxième lieutenant.

b) Soirée d'information

Discussion pour faire une soirée d'information pour la population de Baie-Ste-Catherine au sujet d'une fusion municipale.

12. Période de questions

13. Clôture de la réunion

Résolution # 1-115

Madame Marie-Ange Poitras propose la levée de la séance à 20 h 10.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-St-Catherine
Charlevoix

5^e jour du mois de novembre 2001. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

Résolution # 1-116

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 1-117

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 1^{er} octobre 2001

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 1^{er} octobre 2001 soient acceptées telles que lues.

Résolution # 1-118

4. Présentation des comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u>N^o chèque</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
10316	Luc Therrien (Paie sem. 24-09)	242.94 \$
10317	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 24-09)	242.94 \$
10318	Clément Savard (Paie sem. 24-09)	63.70 \$
10319	Sophie Antaya (Paie sem. 24-09)	355.76 \$
10320	Clément Savard (Paie sem. 01-10)	77.93 \$
10321	Sophie Antaya (Paie sem. 01-10)	355.76 \$
10322	Luc Therrien (Paie sem. 08-10)	42.70 \$
10323	Clément Savard (Paie sem. 08-10)	189.92 \$
10324	Sophie Antaya (Paie sem. 08-10)	355.76 \$
10325	Luc Therrien (Paie sem. 15-10)	91.33 \$
10326	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 15-10)	28.46 \$
10327	Clément Savard (Paie sem. 15-10)	172.27 \$
10328	Sophie Antaya (Paie sem. 15-10 + voyage)	415.76 \$
10329	Société canadienne des postes (timbres)	54.06 \$
10330	Luc Therrien (Paie sem. 22-10)	84.53 \$
10331	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 22-10)	84.53 \$
10332	Clément Savard (Paie sem. 22-10)	77.93 \$
10333	Sophie Antaya (Paie sem. 22-10)	355.76 \$
10334	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
10335	Cain Lamarre Casgrain Wells (honoraires)	1 637.27 \$
10336	Fournitures et ameublement du Québec	157.86 \$
10337	Coopérative alimentaire de Baie-St-Catherine	47.66 \$
10338	Florent Morneau (travaux)	210.00 \$
10339	Hebdo Charlevoisien (avis)	109.50 \$



9. Règlement sur le traitement des élus

Monsieur Richard Gaudreault donne un avis de motion afin de modifier le règlement sur le traitement des élus.

10. Pro-maire

Résolution # 1-112

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, de nommer Monsieur Pierre Lacelle comme pro-maire pour une période de trois mois.

11. Varia

a) Pompiers

Résolution # 1-113

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse parvenir à Monsieur Pascal Gaudreault une lettre de remerciement pour ses nombreuses années passées au sein de la Brigade des incendies de Baie-Ste-Catherine.

Résolution # 1-114

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal nomme Monsieur Mathieu Savard comme directeur des incendies de Baie-Ste-Catherine par intérim et Monsieur Denis Bouchard comme deuxième lieutenant.

b) Soirée d'information

Discussion pour faire une soirée d'information pour la population de Baie-Ste-Catherine au sujet d'une fusion municipale.

12. Période de questions

13. Clôture de la réunion

Résolution # 1-115

Madame Marie-Ange Poitras propose la levée de la séance à 20 h 10.

Albert Boulianne

Albert Boulianne, maire

Julia Dubay
Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

5^e jour du mois de novembre 2001. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 1-116

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 1^{er} octobre 2001

Résolution # 1-117

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 1^{er} octobre 2001 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 1-118

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u>No chèque</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
10316	Luc Therrien (Paie sem. 24-09)	242.94 \$
10317	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 24-09)	242.94 \$
10318	Clément Savard (Paie sem. 24-09)	63.70 \$
10319	Sophie Antaya (Paie sem. 24-09)	355.76 \$
10320	Clément Savard (Paie sem. 01-10)	77.93 \$
10321	Sophie Antaya (Paie sem. 01-10)	355.76 \$
10322	Luc Therrien (Paie sem. 08-10)	42.70 \$
10323	Clément Savard (Paie sem. 08-10)	189.92 \$
10324	Sophie Antaya (Paie sem. 08-10)	355.76 \$
10325	Luc Therrien (Paie sem. 15-10)	91.33 \$
10326	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 15-10)	28.46 \$
10327	Clément Savard (Paie sem. 15-10)	172.27 \$
10328	Sophie Antaya (Paie sem. 15-10+voyage)	415.76 \$
10329	Société canadienne des postes (timbres)	54.06 \$
10330	Luc Therrien (Paie sem. 22-10)	84.53 \$
10331	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 22-10)	84.53 \$
10332	Clément Savard (Paie sem. 22-10)	77.93 \$
10333	Sophie Antaya (Paie sem. 22-10)	355.76 \$
10334	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
10335	Cain Lamarre Casgrain Wells (honoraires)	1 637.27 \$
10336	Fournitures et ameublement du Québec	157.86 \$
10337	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine	47.66 \$
10338	Florent Morneau (travaux)	210.00 \$
10339	Hebdo Charlevoisien (avis)	109.50 \$

10340	Laboratoire de l'environnement I.C.Q (tests eau)	44.86 \$
10341	MRC Charlevoix-Est	840.38 \$
10342	Pièces d'autos Deschênes	498.78 \$
10343	Réal Huot (borne fontaines)	141.91 \$
10344	Transport Pel & Fils (ordures 10-01+0-3/4)	2 381.02 \$
10345	Albert Boulianne (rem. Maire)	2 025.63 \$
10346	Marie-Ange Poitras (rem. Conseillère)	655.41 \$
10347	Gérard Foster (rem. Conseiller)	655.41 \$
10348	Odile Imbeault (rem. Conseillère)	655.41 \$
10349	Pierre Lacelle (rem. Conseiller)	655.41 \$
10350	Richard Gaudreault (rem. Conseiller)	655.41 \$
10351	Rosaire Poitras (rem. Conseiller)	655.41 \$



Total : 15 519.37 \$

5. Correspondance

Club de motoneige du Fjord : demande de subvention (pas de fonds prévus au budget)

6. Rapport du Maire

Rapport du Maire 2001

En vertu de l'article 955 du Code municipal, je vous fais le présent rapport financier sur la situation financière de la municipalité. Au début de la présente année, la situation était la suivante:

1. L'actif à court terme constitué de l'avoir en banque, des différents comptes et des subventions à recevoir totalisaient la somme de 112 776 \$ au 31 décembre 2000. Les immobilisations totalisaient la somme de 1 008 105 \$.

2. Le passif à court terme à savoir: les comptes à payer, les revenus reportés ainsi que les versements exigibles sur la dette à long terme se chiffraient à 43 580 \$ au 31 décembre 2000. Le passif étant aussi constitué des subventions reportées de 360 350 \$ et de la dette à long terme qui se chiffrait à 194 400 au 31 décembre 2000.

3. Au chapitre de l'avoir des contribuables, nous retrouvons, au 31 décembre 2000, un surplus accumulé de 19 221 \$, des réserves financières et fonds réservés de 57 984 \$, des montants à pourvoir dans le futur ainsi que de l'investissement net dans les éléments d'actif à long terme de 445 346 \$.

4. Prospectives de l'année 2001

Dans l'ensemble, pour l'exercice en cours, les prévisions budgétaires adoptées en début d'année sont respectées.

Au cours de la présente année, la municipalité a eu un projet de quinze semaines du Centre local d'emploi (CLE) (2 employés) afin de faire des améliorations dans le village et nous avons fait une partie des travaux de la Place du Village. La municipalité a aussi effectué une partie d'égout pluvial sur la rue Leclerc. Nous avons fait l'acquisition du terrain des Chutes de la rivière-aux-canards. Nous avons aussi eut un projet de placement carrière-été pour l'embauche d'un étudiant au stationnement.

5. Évaluation

Le rôle triennal pour les années 2000-2001-2002 déposé le 15 septembre 1999 a augmenté notre valeur foncière à 8 581 600 \$. Les modifications effectuées font que notre rôle 2001 est à 8 527 600 \$.

6. Contrats

La Municipalité a actuellement des contrats pour l'entretien des rues municipales pour les deux prochaines années ainsi que pour l'enlèvement et de transport des déchets. De plus, la Municipalité a aussi une entente avec le Village de St-Siméon pour utiliser son site d'enfouissement des déchets.



7. Orientation 2002

Pour l'année 2002, nous avons l'intention de continuer le projet de Place du village ainsi que d'amorcer un projet de descente à la plage. Nous préparerons aussi notre programmation pour les fêtes de 2003.

8. Conclusion

L'état actuel des dépenses nous permet de prévoir un léger surplus des revenus sur les dépenses.

Albert Boulianne
Maire

7. Règlement sur le traitement des élus

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BAIE-STE-CATHERINE

RÈGLEMENT NO 101-01

RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 37-89 RELATIF AU
TRAITEMENT DES ÉLUS

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance régulière du 1er octobre 2001.

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-001) détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier le règlement relatif au traitement des élus municipaux (37-89);

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Ste-Catherine est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que celui-ci n'est plus conforme à la réglementation en vigueur;

En conséquence,

Résolution # 1-119

il est proposé par : Madame Odile Imbeault

Appuyé par Monsieur Rosaire Poitras

Et résolu à l'unanimité que :

Le règlement no 101-01 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. TITRE

Le présent règlement portera le titre « règlement no 101-01 remplaçant le règlement 37-89 relatif au traitement des élus » et le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. REMPLAÇANT

Le présent règlement remplace le règlement numéro 37-89, et ses amendements. Le règlement 37-89 et ses amendements sont abrogés.

ARTICLE 3. RÉMUNÉRATION

Le présent règlement détermine une rémunération de base pour le maire et pour chaque conseiller de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine, le tout pour l'exercice financier 2001 et les exercices financiers suivants.



ARTICLE 4. RÉMUNÉRATION DE BASE

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 2640 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 880 \$.

ARTICLE 5. MAIRE SUPPLÉANT

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant une période de plus de trente (30) jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce montant et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 6. ALLOCATION DE DÉPENSES

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédant prévu à l'article 20 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

ARTICLE 7. INDEXATION

La rémunération de base telle qu'établie par le présent règlement sera indexée à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

Lorsque le produit du calcul prévu au premier alinéa n'est pas un multiple de 10, il est porté au plus proche multiple de ce nombre.

ARTICLE 8. MESURES D'URGENCE

Une rémunération spéciale du maire ou du maire suppléant, selon cas, pour mesures d'urgence est fixée à 50\$ par jour pour chaque période de vingt-quatre heures où le plan des mesures d'urgence est appliqué et qu'il nécessite la présence du maire ou de son remplaçant.

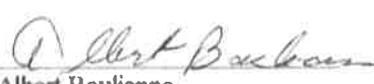
ARTICLE 9. PRISE EN EFFET

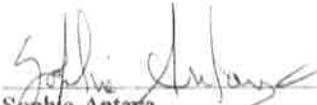
Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2001.

ARTICLE 10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BAIE-STE-CATHERINE, CE 5^{ÈME} JOUR DE NOVEMBRE 2001.


Albert Boulianne,
Maire


Sophie Antaya,
Secrétaire-trésorière



Résolution # 1-120

B. Pompiers

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal autorise l'achat de 3 paires de bottes pour les pompiers, au montant de 85.00 \$ + taxes.

D. Demande Ministère des Transports

Attendu que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine ne peut utiliser l'ancienne route 138 située entre le quai des croisières et le village (côté de la montagne, près du 222, route 138) comme stationnement public;

Attendu que suite à nos demandes au Ministère des Transports du Québec, celui-ci nous a avisé que ce secteur était dangereux;

Résolution # 1-121

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports pour qu'il installe une glissière de sécurité le long de la route 138 Du côté de la montagne jusqu'à l'entrée du 222, route 138.

Attendu que lors de la période estivale et lors des diverses fêtes, il y a beaucoup de trafic sur la route 138 et que les véhicules attendent pour aller à la traverse Baie-Ste-Catherine-Tadoussac;

Attendu que lors des grandes périodes d'achalandage, les véhicules d'urgence (ambulance, camion d'incendie, etc.) ne peuvent se rendre au quai des traversiers;

Attendu qu'il y a des entrées publiques sur la route 138, entre le quai des croisières et le quai des traversiers;

Résolution # 1-122

Attendu qu'il pourrait y avoir des risques pour la vie des gens en cas d'urgence;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que le conseil municipal de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports du Québec pour avoir une voie d'urgence entre le quai des croisières et le quai des traversiers.

Attendu que la route 138 passe à travers le village de Baie-Ste-Catherine;

Résolution # 1-123

Attendu que la vitesse sur la route 138 est excessive;

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports du Québec pour abaisser la limite de vitesse à 50 km/h dans la zone située entre le quai des croisières et le 382, route 138 et à 70 km/h, entre le 382, route 138 et le pont de la Rivière-aux-canards.

Attendu qu'il y a un trafic croissant dans le secteur de Baie-Ste-Catherine;

Résolution # 1-124

Attendu que le piètre état de la route 138 augmente le bruit;

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports du Québec pour que celui-ci prévoit un recouvrement de la route 138 dans le périmètre urbain de la Municipalité.



Résolution # 1-125

Attendu que la Municipalité désire conserver une partie de l'emprise de l'ancienne route 138 en prévision de l'installation de services municipaux;

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine transmette une copie de la lettre à Monsieur Gilles Filion, ingénieur, afin que celui-ci fasse les vérifications sur les besoins de la Municipalité au sujet de ce terrain et qu'il entre en communication avec le Ministère des Transports pour s'assurer que les projets ne nuisent pas aux prévisions municipales et qu'il fasse part de ses conclusions au Conseil municipal.

Résolution # 1-126

10. Appui activités parascolaires

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine appuie les parents de Baie-Ste-Catherine dans leur projet pour organiser des activités parascolaires pour les enfants de Baie-Ste-Catherine.

11. Varia

a) ATR Charlevoix

Demande d'information pour savoir s'il y a eu des communications avec l'ATR au sujet du kiosque touristique.

b) Piste de ski

La Municipalité devra envoyer 2 employés pour nettoyer la piste pour la saison prochaine.

12. Période de questions

13. Clôture de la réunion

Résolution # 1-127

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 00.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

3^e jour du mois de décembre 2001. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenu au gymnase de l'école St-Irmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 1-128

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que modifié tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 5 novembre 2001

Résolution # 1-129

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 5 novembre 2001 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 1-130

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u>No chèque</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
10352	Clément Savard (Paie sem. 29-10)	56.58 \$
10353	Sophie Antaya (Paie sem. 29-10+achats)	400.51 \$
10354	Comité des pompiers (cours)	120.00 \$
10355	Luc Therrien (Paie sem. 05-11)	28.46 \$
10356	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 05-11)	28.46 \$
10357	Clément Savard (Paie sem. 05-11)	81.49 \$
10358	Sophie Antaya (Paie sem. 05-11)	355.76 \$
10359	Éric Asselin (rem. Pompiers)	30.00 \$
10360	Michel Dufour (rem. Pompiers)	30.00 \$
10361	Jean-Luc Gaudreault (rem. Pompiers)	30.00 \$
10362	Stéphane Boulianne (rem. Pompiers)	30.00 \$
10363	Mathieu Savard (rem. Pompiers)	30.00 \$
10364	Clément Savard (Paie sem. 12-11)	70.81 \$
10365	Sophie Antaya (Paie sem. 12-11+voyages)	469.76 \$
10366	Clément Savard (Paie sem. 19-11)	63.70 \$
10367	Annulé	
10368	Sophie Antaya (Paie sem. 19-11)	355.76 \$
10369	Abitibi Consolidated (terrain)	600.00 \$
10370	Aréo-fcu (réparation ara)	766.70 \$
10371	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
10372	Cain Lamarre Casgrain Wells (honoraires)	893.10 \$

10373	Boivin & Gauvin (bottes)	310.57 \$
10374	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine	61.30 \$
10375	COMUR Charlevoix-Est (cotisation)	100.00 \$
10376	Les entretiens ménagers KTS (ménages)	60.00 \$
10377	Formation Urgence Vie (trousse secours)	107.26 \$
10378	FQM (dicom)	11.65 \$
10379	Petite Caisse (envoi postaux)	59.43 \$
10380	Laboratoire de l'environnement L.C.Q. (tests eau)	18.40 \$
10381	Samson & Murphy (honoraires)	447.83 \$
10382	Services Info-Comm (rép. ordinateur)	112.72 \$
10383	PG Systèmes d'information (rép. logiciel)	56.94 \$
10384	Marianna Asselin (salon funéraire)	75.00 \$
10385	Déneigement GD (neige 11-01)	1 836.09 \$
10386	Transport Pel & Fils (ordures 10-01+0-3/4)	4 629.82 \$



Total : 12 528.10 \$

5. Correspondance

Aucune correspondance.

6. Avis de motion Règlement sur les prévisions budgétaires 2002

Madame Odile Imbeault donne un avis de motion pour l'adoption du Règlement sur les prévisions budgétaires 2002.

7. Appui GRAP

Résolution # 1-131

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine donne son appui au Groupe de recherche action patrimoine (GRAP) dans son projet de reconstruction d'une pêche à fascines.

8. Contrat Avocat

Résolution # 1-132

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal autorise le maire et la secrétaire-trésorière à signer le renouvellement du contrat pour l'année 2002 avec la firme Cain Lamarre Casgrain Wells et Me François Bouchard.

9. Demande de résolution-assurance-emploi

Considérant la situation économique du comté de Charlevoix;

Considérant que les comités régionaux formés à votre demande n'ont pas permis d'augmenter l'employabilité, et ce, faute d'argent et du programme *Innovation* peu adaptable à notre réalité régionale;

Considérant qu'une majorité importante des prestataires occupent des emplois saisonniers;

Considérant qu'un rapport préparé par votre ministère mentionne : « Les dernières modifications aux régions économiques de l'assurance-emploi ont eu des conséquences sur un certain nombre de prestataires de Charlevoix et, si un moratoire d'application n'était intervenu, de nombreux travailleurs saisonniers de cette région auraient éprouvé des difficultés à subvenir à leurs besoins. Les mesures transitoires, dont les effets d'atténuation diminueront graduellement jusqu'en 2003, ne pourront, à elles seules, améliorer la situation de ces travailleurs aux prises avec la saisonnalité de l'emploi. »;



Considérant que rien n'a changé dans la situation des travailleurs saisonniers depuis la dernière modification des régions économiques;

En conséquence,

Résolution # 1-133

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine demande à la ministre du Développement des ressources humaines :

- 1) de décréter un projet pilote pour le comté fédéral de Charlevoix et ainsi permettre de stabiliser le nombre d'heures d'admissibilité à l'assurance-emploi à 420 heures pour un minimum de 32 semaines;
- 2) d'injecter de l'argent pour le fonctionnement des comités régionaux
- 3) d'adapter le programme *Innovation* pour notre réalité.

Résolution # 1-134

10. Assurances

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine renouvelle ses assurances pour l'année 2002 avec Assurances 5000 pour un montant de 6 991.00 \$ + taxe.

11. Varia

a) 2003

Demande d'information pour savoir l'avancement du comité de 2003.

b) MTQ-SAAQ

Demande d'information sur le terrain que la SAAQ désire occuper.

c) eau potable

Demande de renseignements pour savoir où on en est avec le règlement sur l'eau potable.

12. Période de questions

13. Clôture de la réunion

Résolution # 1-135

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 19 h 55.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



18^e jour du mois de décembre 2001. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue à l'école St-Firmin à 18h30.

SONT PRESENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

Résolution # 1-136

1. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que modifié.

Résolution # 1-137

2. Dépenses fonds de roulement

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité emprunte un montant de 1 500.00 \$, remboursable sur 5 ans à 300.00 \$ par année, à son fonds de roulement pour remplir les conditions de renouvellement de ses assurances, soit refaire l'électricité du 488, route 138 et installer un système d'alarme.

Résolution # 1-138

3. Temps des fêtes

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, de fermer le bureau municipal du 21 décembre 2001 au 4 janvier 2002.

Résolution # 1-139

4. Offre de services

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine autorise le maire et/ou la secrétaire-trésorière à signer l'offre de services avec la firme Kronstrom Desjardins conditionnellement au fait que la Municipalité puisse se retirer de l'entente en tout temps et que le tout soit sans frais pour la Municipalité, à l'exception du pourcentage des profits prévu à l'article 3.2 de ladite entente.

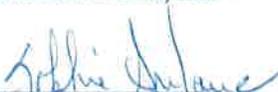
Résolution # 1-140

5. Période de questions

6. Clôture de la réunion

Monsieur Richard Gaudreault propose la levée de la séance à 18 h 55.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-St-Catherine
Charlevoix

18^e jour du mois de décembre 2001. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenu à l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 1-141

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du Règlement # 102-01 sur les Prévisions budgétaires 2002

Ayant pour objet d'établir les Prévisions budgétaires de l'année financière 2002 et de fixer le taux de la taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et égouts et d'ordures.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'en vertu des articles 263 et 266 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en trois (3) versements dont le second ne peut être exigé avant le 01 juillet;

ATTENDU que le Conseil municipal de Baie-St-Catherine a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentiel au maintien des services municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce présent budget a été donné à la séance régulière du 3 décembre 2001.

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 1-142

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le règlement # 102-01 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit:

ARTICLE 1 DÉPENSES

Le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière de 2002 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:

Administration générale	82 037 \$
Sécurité publique	32 825 \$
Transport	26 556 \$
Hygiène du milieu	52 236 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	10 757 \$
Loisirs et culture	2 630 \$
Frais de financement	19 300 \$



et affectations:

Fonds de roulement 2 300 \$

TOTAL DES DÉPENSES 228 641 \$

ARTICLE 2 RECETTES

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes:

Recettes spécifiques

Autres recettes de sources locales	8 600 \$
Taxe aqueduc et égouts	37 865 \$
Taxe ordures	22 925 \$
Taxe spéciale	8 160 \$
École primaire	2 200 \$
TGE	2 695 \$
Affectation surplus d'exercice (transfert)	17 800 \$
Affectation du surplus non affecté	9 000 \$

Recettes basées sur la taxe foncière générale

Immeubles imposables	114 368 \$
Immeubles du gouvernement fédéral	5 028 \$

TOTAL DES RECETTES: 228 641 \$

ARTICLE 3 TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

La taxe foncière générale sera de 1.3371 \$ du cent dollars d'évaluation.

ARTICLE 4 TAXATION AQUEDUC ET ÉGOUTS

Pour l'année financière 2002, les tarifs de compensation d'aqueduc et d'égouts sont fixés de la façon suivante:

Usagers résidentiels	250.00 \$ par unité de logement
Piscine	75.00 \$

Usagers commerciaux
Tarif de base : 250.00 \$

1-Dépanneur	250.00 \$
2-Boulangerie	250.00 \$
3-Boutique	250.00 \$
4-Casse-croûte, restaurants, cafés, bars, salle à manger, etc. plus 5.00 \$ par place de restauration	250.00 \$
5-Garage	250.00 \$
6-Camping plus 7.50 \$ par emplacement	250.00 \$
7-Salon de coiffure	250.00 \$
8-Épicerie	250.00 \$
9- Auberges, hôtels, motels, maisons de chambres, B & B, etc. plus 10.00 \$ par unité pouvant être louée au public	250.00 \$

ARTICLE 5 TAXATION ORDURES



Pour l'année financière 2002, les tarifs de compensation des ordures sont fixés de la façon suivante:

Usagers résidentiels 105.00 \$ par unité de logement
Usagers desservis par St-Siméon 75.00 \$ par unité de logement

Usagers commerciaux

Tarif de base : 100.00 \$

1-Dépanneur	100.00 \$
plus 50.00 \$	
2-Boulangerie	100.00 \$
3-Boutique	100.00 \$
4-Casse-croûte, restaurants, cafés, bars, salle à manger, etc.	100.00 \$
plus 50.00 \$ pour 1 à 49 places	
plus 75.00 \$ pour 50 à 99 places	
plus 100.00 \$ pour 100 à 149 places	
plus 125.00 \$ pour 150 à 199 places	
5-Garage	100.00 \$
6-Camping	100.00 \$
plus 50.00 \$ pour 1 à 49 emplacements	
plus 100.00 \$ pour 49 à 100 emplacements	
7-Salon de coiffure	100.00 \$
8-Épicerie	100.00 \$
plus 100.00 \$	
9- Auberges, hôtels, motels, maisons de chambres, B & B, etc.	100.00 \$
plus 25.00 \$ pour 1 à 9 unités pouvant être louée au public	
plus 50.00 \$ pour 10 à 19 unités pouvant être louée au public	
plus 75.00 \$ pour 20 à 29 unités pouvant être louée au public	
plus 100.00 \$ pour 30 à 39 unités pouvant être louée au public	
plus 125.00 \$ pour 40 à 49 unités pouvant être louée au public	
plus 150.00 \$ pour 50 à 59 unités pouvant être louée au public	
10- Quai des traversiers (STQ)	1 300.00 \$
11- Quai des croisières (Parc marin)	3 000.00 \$
12- Pointe-Noire	1 000.00 \$

ARTICLE 6 TAXE SPÉCIALE

Pour l'année financière 2002, les tarifs pour la taxe spéciale sont fixés de la façon suivante:

60.00 \$ par propriétaire du 159 route 138 au 643 route 138, incluant la rue Leclerc.

ARTICLE 7 DÉFINITIONS

Commerce : tout immeuble qui n'est pas exclusivement résidentiel sera taxé selon le mode commercial.

Nouvelle catégorie : toute nouvelle catégorie d'immeuble non prévue par le présent règlement pourra se voir appliquer un tarif pour le montant des taxes par résolution du conseil municipal.

ARTICLE 8 ÉTABLISSEMENT MIXTE

Lorsqu'une propriété est employée pour diverses catégories de commerces par la même

entité commerciale, le tarif applicable est, celui de base plus les options applicables (ex : chambre + place de restauration ou résidence + commerce).



ARTICLE 9 PAIEMENT PAR VERSEMENT

Le Conseil décrète que la taxe foncière sera payable en trois versements, le premier étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, représentant 33 1/3 % du montant total, le second versement, le deux (2) juillet représentant 33 1/3 % et le troisième versement, le 1^{er} septembre, représentant 33 1/3 %. Pour bénéficiaire de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300.00 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par trois (3) versements.

Tout contribuable qui ne paierait pas son second versement à terme perdrait le privilège du troisième. Le solde de ses taxes serait alors exigible immédiatement et en totalité.

ARTICLE 10 INTÉRÊTS

Le taux d'intérêt sur les taxes impayées et les comptes en souffrance sera de quinze pour cent (15 %) annuellement (soit 1.25 % mensuellement) et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes. L'intérêt est calculé quotidiennement.

ARTICLE 11 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

4. Période de questions

5. Clôture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 19 h 15.


Albert Boulianno, maire


Secrétaire-trésorière

Résolution # 1-143



Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

14^e jour du mois de janvier 2002. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 2-001

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 3 décembre et des séances spéciales du 18 décembre 2001

Résolution # 2-002

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 3 décembre et des séances spéciales du 18 décembre 2001 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 2-003

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>Montant</u>
10387	Clément Savard (Paie sem. 26-11)	56.58 \$
10388	Sophie Antaya (Paie sem. 26-11)	355.76 \$
10389	Clément Savard (Paie sem. 03-12)	77.93 \$
10390	Sophie Antaya (Paie sem. 03-12+voyage)	402.56 \$
10391	Clément Savard (Paie sem. 10-12)	95.33 \$
10392	Sophie Antaya (Paie sem. 10-12)	355.76 \$
10393	Clément Savard (Paie sem. 17-12)	63.70 \$
10394	Sophie Antaya (Paie sem. 17-12)	355.76 \$
10395	Clément Savard (Paie sem. 24-12)	49.46 \$
10396	Sophie Antaya (Paie sem. 24-12)	355.76 \$
20001	Clément Savard (Paie sem. 31-12+rétro)	225.98 \$
20002	Sophie Antaya (Paie sem. 31-12+voyage)	448.23 \$
20003	Société canadienne des postes (timbres)	55.21 \$
20004	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
20005	Cain Lamarre Casgrain Wells (consultations)	940.97
\$ 20006	Alarmes et extincteurs Charlevoix	248.28 \$
20007	Bernard Gagnon électrique (3 mois)	1 035.22 \$
20008	Bureau en gros (fournitures)	188.91 \$
20009	ADMQ (cotisation +assurance)	424.56 \$

20010	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine	8.21 \$
20011	Formules d'affaires CCL (chèques+enveloppes)	311.43 \$
20012	Franco moteurs électriques	1 506.21 \$
20013	Martin Guérin enr. (électricité+ystème)	1 447.02 \$
20014	Électricité Réjean Savard	229.34 \$
20015	Laboratoire de l'environnement LCQ (tests eau)	51.76 \$
20016	Petite Caisse (envois postaux+timbres)	23.89 \$
20017	Épicerie Laprise	51.33 \$
20018	FQM (cotisation)	501.22 \$
20019	Édition MABEC (calendrier municipal)	25.95 \$
20020	MRC Charlevoix-Est (évaluation)	1 211.00 \$
20021	PG systèmes d'information (cpt taxes+contrat)	2 713.61 \$
20022	Pièces d'autos Deschênes	41.84 \$
20023	Pompes industrielles Ste-Foy	74.05 \$
20024	Wilson & Lafleur (mise-à-jour code municipal)	42.80 \$
20025	Déneigement GD (neige 12-01)	1 836.09 \$
20026	Transport P.E.L. & Fils (ordures 12-01)	1 984.18 \$



Total : 17 995.89 \$

5. Correspondance

MTQ : accusés réception des diverses demandes de la Municipalité.

6. Avis de motion Règlement des permis et certificats

Demande de rencontre avec Denis Dufour car les tarifs proposés sont trop chers.

7. CCU

Attendu que Monsieur Lionel Gionet a démissionné comme membre du CCU;

Attendu que Monsieur Albert Dallaire nous a fait part de son intérêt pour ce poste;

Résolution # 2-004

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine nomme Monsieur Albert Dallaire comme membre du CCU en remplacement de Monsieur Lionel Gionet.

8. Contrat secrétaire-trésorière

Résolution # 2-005

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal autorise le Maire, Monsieur Albert Boulianne, à signer le contrat de la secrétaire-trésorière.

9. Varia

a) Pro-maire

Résolution # 2-006

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, de nommer Monsieur Richard Gaudreault comme pro-maire pour une période de trois mois.

b) Fêtes 2003

Demande d'information pour savoir l'avancement du comité de 2003.



Résolution # 2-007

c) Piste de ski de fonds

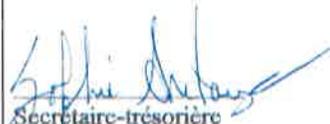
Madame Odile Imbeault s'occupera du dossier (vente de carte, contrat d'entretien).

10. Période de questions

11. Clôture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 20.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix



4^e jour du mois de février 2002. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 2-008

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 14 janvier 2002

Résolution # 2-009

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 14 janvier 2002 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 2-010

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>Montant</u>
20027	Clément Savard (Paie sem. 07-01)	63.72 \$
20028	Sophie Antaya (Paie sem. 07-01)	391.59 \$
20029	Clément Savard (Paie sem. 14-01)	91.94 \$
20030	Sophie Antaya (Paie sem. 14-01)	391.58 \$
20031	Clément Savard (Paie sem. 21-01)	105.50 \$
20032	Sophie Antaya (Paie sem. 21-01+voyage)	505.58 \$
20033	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
20034	Cain Lamarre Casgrain Wells (honoraires)	1 147.98 \$
20035	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine	31.84 \$
20036	Assurances 5000	8 470.00 \$
20037	CRSBP (cotisation bibliothèque)	959.55 \$
20038	Laboratoire de l'environnement I.C.Q (tests eau)	301.95 \$
20039	Marianna Asselin (salon funéraire)	75.00 \$
20040	MRC Charlevoix-Est (quote-part)	6 311.50 \$
20041	Pièces d'autos Deschênes	131.53 \$
20042	Municipalité de Saint-Siméon	2 500.00 \$
20043	Déneigement GD (neige 01-02)	1 836.09 \$
20044	Transport P.F.L. & Fils (ordures 01-02)	1 984.18 \$

Total : 25 499.53 \$



Résolution # 2-011

5. Correspondance

Ministre des affaires municipales : répartition pacte fiscal
Ville de Clermont : Copie de résolution
Marianna Asselin : Démission

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine appuie la Ville de Clermont dans sa demande d'exclusion des municipalités des champs d'application de la loi R-20 pour tous les travaux sur les infrastructures municipales.

Résolution # 2-012

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine envoie une lettre de remerciement à Madame Marianna Asselin pour les nombreuses années où elle a travaillé pour la Municipalité.

Résolution # 2-013

6. Comité pont sur le Saguenay

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que Monsieur le Maire, Albert Boulianne, soit le représentant de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine sur le comité consultatif pour une étude sur un pont sur le Saguenay.

7. Bell

Attendu que la population de Baie-Ste-Catherine a plusieurs communications téléphoniques avec Sacré-Cœur et Clermont ;

Attendu que la MRC de Charlevoix-Est se trouve à Clermont;

Attendu que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine a seulement Tadoussac comme appel local à l'est de son territoire;

Résolution # 2-014

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine demande à Bell Canada pour que les communications entre Baie-Ste-Catherine et Clermont ainsi que celles entre Baie-Ste-Catherine et Sacré-Cœur soient sans frais interurbains.

8. Équipement supra-locaux

Point reporté à une réunion ultérieure. Manque d'informations.

9. Varia

a) Dépenses MTQ

Résolution # 2-015

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 5 000.00 \$, conformément aux stipulations du Ministère des Transports et que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.



b) Bibliothèque

Demande d'information sur le fonctionnement de la bibliothèque

c) Réunion St-Hilarion

Monsieur Richard Gaudreault fait un compte-rendu de la réunion sur le décrochage scolaire à laquelle il a assisté le 25 janvier dernier.

d) MTQ

Demande d'information sur les montants d'argent que met le MTQ dans Charlevoix et les montants prévus pour Baie-Ste-Catherine vs Ouest de Charlevoix.

e) 2003

Demande d'information. Prochaine réunion du comité : 21 février 2002.

f) Pièce de théâtre

Demande de la Troupe de théâtre Nous Tous pour avoir accès à la salle municipale pour faire les pratiques.

g) Conférence de presse

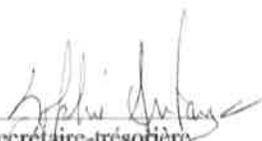
Demande d'information sur la conférence qui a eu lieu le 25 janvier 2002 au sujet de la route Baie-Ste-Catherine-Petit-Saguenay.

10. Période de questions

11. Clôture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 20.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière

Résolution # 2-016



Province de Québec
Municipalité de Baie-St-Catherine
Charlevoix

4^e jour du mois de mars 2002. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenu au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 2-017

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 4 février 2002

Résolution # 2-018

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 4 février 2002 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 2-019

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>Montant</u>
20045	Clément Savard (Paie sem. 28-01)	77.96 \$
20046	Sophie Antaya (Paie sem. 28-01)	391.58 \$
20047	Richard Gaudreault (voy. St-Hilarion)	64.50 \$
20048	Luc Therrien (Paie sem. 28-01, 04-02)	35.60 \$
20049	Banque Nationale (confirmation bancaire)	36.00 \$
20050	Clément Savard (Paie sem. 04-02)	70.84 \$
20051	Sophie Antaya (Paie sem. 04-02 + voyage Québec)	536.59 \$
20052	Rosaire Poitras (voyage Baie-Comeau)	120.00 \$
20053	Dominic Poitras (Paie borne fontaines)	14.24 \$
20054	Société canadienne des postes (timbres)	165.64 \$
20055	Jocelyn Therrien (Paie sem. 11-02)	10.68 \$
20056	Clément Savard (Paie sem. 11-02)	98.72 \$
20057	Sophie Antaya (Paie sem. 11-02)	391.58 \$
20058	Luc Therrien (Paie sem. 18-02)	10.68 \$
20059	Clément Savard (Paie sem. 18-02)	63.72 \$
20060	Sophie Antaya (Paie sem. 18-02+voyage)	438.38 \$
20061	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
20062	Coopérative alimentaire de Baie-St-Catherine	10.32 \$
20063	LP Tanguay (chlore)	184.04 \$
20064	Batterie expert (batterie)	309.42 \$
20065	Épicerie Laprise	28.65 \$

20066	Martin Lévesque (chandails)	245.55 \$
20067	Pompes industrielles Ste-Foy (pièces)	80.52 \$
20068	Radio-slack-Bergeron (téléphone-pompiers)	57.51 \$
20069	SAAQ (immatriculations)	1 424.00 \$
20070	Municipalité de Saint-Siméon (ordures)	840.00 \$
20071	Déneigement (3D) (neige 03-02)	1 836.09 \$
20072	Annulé	
20073	Transport P.E.L. & Fils (ordures 03-02)	1 984.18 \$

Total : 9 726.99 \$



5. Correspondance

Ville de Mirabel : Copie de résolution
MTQ : réponse couche d'usure

6. St-Jean-Baptiste

Résolution # 2-020

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine nomme Madame Marie-Ange Poitras comme responsable pour la préparation de la St-Jean-Baptiste 2002.

7. Placement carrière-été

Résolution # 2-021

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine demande deux projets étudiants pour l'été 2002.

8. Renouvellement entente MRC

Résolution # 2-022

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine autorise le maire et la secrétaire-trésorière à signer l'entente d'urbanisme avec la MRC de Charlevoix-Est.

9. Règlement de tarification sur les permis et certificats

Monsieur Rosaire Poitras donne un avis de motion afin de modifier la tarification sur les permis et certificats.

10. Vente pour défaut de paiement de taxes

Résolution # 2-023

Il est proposé par monsieur Pierre Lacle, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine envoie la liste des contribuables en défaut de paiements des taxes pour l'année 2000 à la MRC de Charlevoix-Est pour les ventes.

11. Pompiers

Résolution # 2-024

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que le conseil municipal de Baie-Ste-Catherine autorise l'achat de cagoules, gants, supports à appareils respiratoires et d'une scie mécanique, si l'achat de celle-ci s'avère pertinent, pour les pompiers.



Résolution # 2-025

12. Varia

a) Équipement supra-locaux

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine se prononce contre l'entente au sujet des équipements supra-locaux étant donné que ceux-ci ne sont pas utilisés par la population de Baie-Ste-Catherine.

b) Pont sur le Saguenay

La secrétaire-trésorière fait la lecture du compte-rendu de Monsieur Richard Gaudreault sur la réunion du comité consultatif sur un pont sur le Saguenay qui a eu lieu à Baie-Comeau le 1^{er} mars 2002.

13. Période de questions

14. Clôture de la réunion

Résolution # 2-026

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 19 h 55.

Albert Boulianne, maire

Secrétaire-trésorière



2^e jour du mois de avril 2002. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 2-027

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 4 mars 2002

Résolution # 2-028

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 4 mars 2002 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 2-029

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>Montant</u>
20074	Commission scolaire de Charlevoix (dîner)	20.00 \$
20075	Luc Therrien (Paie sem. 25-02)	32.04 \$
20076	Clément Savard (Paie sem. 25-02)	91.94 \$
20077	Sophie Antaya (Paie sem. 25-02)	391.58 \$
20078	Clément Savard (Paie sem. 04-03)	63.72 \$
20079	Sophie Antaya (Paie sem. 04-03)	391.58 \$
20080	Richard Gaudreault (voy. Baie-Comeau)	132.05 \$
20081	Luc Therrien (Paie sem. 11-03)	32.04 \$
20082	Clément Savard (Paie sem. 11-03)	77.96 \$
20083	Sophie Antaya (Paie sem. 11-03)	391.58 \$
20084	Luc Therrien (Paie sem. 18-03)	32.04 \$
20085	Clément Savard (Paie sem. 18-03)	95.33 \$
20086	Sophie Antaya (Paie sem. 18-03)	391.58 \$
20087	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
20088	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine	32.67 \$
20089	Pierre Lacelle (Parc Saguenay)	99.00 \$
20090	Cain Lamarre Casgrain Wells (honoraires)	1 955.91 \$
20091	CSST	944.29 \$
20092	Aréo-feu (supports+cagoules)	452.63 \$



20094	Conseil du Trésor (fournitures et ameublement du Qc)	317.57 \$
20095	FQM (dicom)	8.34 \$
20096	Laboratoire de l'environnement I.C.Q (tests eau)	403.16 \$
20097	Lombard (franchise)	1 000.00 \$
20098	Pièces d'autos Deschênes	83.15 \$
20099	Marianna Asselin (salon funéraire)	75.00 \$
20100	Déneigement GD (neige 03-02)	1 836.09 \$
20101	Transport P.E.L. & Fils (ordures 03-02)	1 984.18 \$

Total : 11 709.99 \$

5. Correspondance

Comité culturel : demande de reconnaissance

Résolution # 2-030

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine mandate le comité culturel de Baie-Ste-Catherine pour l'organisation des fêtes de 2003.

6. États financiers au 31 mars 2002

Présentation des états financiers au 31 mars 2002.

7. Formation pompiers

ATTENDU QUE dans les petites municipalités, la formation à distance par Internet des pompiers permet une économie financière appréciable dont peuvent bénéficier les citoyens;

ATTENDU QUE la formation à distance des pompiers permet également de répondre au problème de recrutement et de relève des pompiers présent dans plusieurs municipalités du Québec;

ATTENDU QUE cette nouvelle technologie permet aux pompiers de recevoir une formation adéquate, à coût réduit et sans obligation de déplacement à l'extérieur de la région;

ATTENDU QUE les municipalités situées en région devraient avoir droit à l'acquisition de connaissances au même titre que les municipalités des grands centres;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec sont de plus en plus sollicitées par le gouvernement pour planifier et coordonner leurs services incendies et ont besoin de ressources locales bien formées;

ATTENDU QUE la formation à distance par Internet constitue un moyen moderne, économique et adapté aux réalités géographiques du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté une Politique nationale de la ruralité dans laquelle des engagements gouvernementaux ont été pris pour assurer une occupation dynamique du territoire.

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont démontré un intérêt face à ce type de formation et s'y sont engagés, confirmant le besoin aigu en formation continue;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation a publié un projet de politique d'éducation des adultes dans une perspective de formation continue témoignant de son engagement à favoriser l'accès à tous à une formation permanente;



Résolution # 2-031

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Lacelle

ET APPUYÉ PAR : Madame Marie-Ange Poitras

DE DEMANDER au ministre de l'Éducation, M. Sylvain Simard, d'agir rapidement dans ce dossier en donnant son autorisation pour que la formation à l'extérieur des institutions privées d'enseignement secondaire soit désormais ajoutée à leurs permis.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre des Régions, M. Rémy Trudel, au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et au ministre de la Sécurité publique, M. Normand Jutras et à la FQM.

8. Règlement de tarification sur les permis et certificats

Projet de Règlement # 103-02 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme afin de modifier le tarif d'honoraires pour l'émission des permis et certificats

Considérant le transfert de plusieurs responsabilités aux MRC et municipalités en matière d'application de règlements par le gouvernement du Québec sans compensation financière, notamment, les cours d'eau municipaux, la directive sur les odeurs, la nouvelle version du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (classification des sols), articles 16 et 17 de la Loi sur les architectes;

Considérant l'ajout, par les municipalités, durant les dernières années, de plusieurs règlements à appliquer par le service d'inspection régional de la MRC de Charlevoix-Est sans modification du coût de l'entente, particulièrement les règlements relatifs au PIA, de l'inspection agraire, du règlement relatif aux nuisances publiques, d'un règlement de démolition, des visites de taxation, etc.;

Considérant les ententes intermunicipales existantes entre la MRC de Charlevoix-Est et les Municipalités de Clermont, La Malbaie, St-Siméon et Baie-Ste-Catherine;

Considérant qu'il y a lieu d'uniformiser les tarifs des permis et certificats des municipalités ayant une entente intermunicipale avec la MRC de Charlevoix-Est;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine adopte le règlement # 103-02 et que ce règlement ordonne et statue ce qui suit :

Article 1 Titre du règlement

Le règlement portera le titre de : « Règlement # 103-02 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme afin de modifier le tarif d'honoraires pour l'émission des permis et certificats ».

Article 2 Permis de lotissement

Le tarif pour l'émission de tout permis de lotissement est établi comme suit :

1. 30.00 \$ pour le premier lot; plus
2. 10.00 \$ par lot additionnel dans le plan relatif à l'opération cadastrale

Résolution # 2-032



Article 3 Permis de construction

3.1 Nouveau bâtiment

Le tarif pour l'émission de tout permis pour l'érection, l'addition ou l'implantation d'un nouveau bâtiment est établi comme suit :

1. Usage résidentiel : 75.00 \$ (plus 30.00 \$ par logement supplémentaire) plus 0.07 % du coût estimé des travaux;
2. Usage agricole : 150.00 \$
3. Usage commercial, industriel et public : 150.00 \$ plus 0.2 % du coût estimé des travaux;
4. Bâtiment complémentaire : 30.00 \$

3.2 Agrandissement ou transformation d'un bâtiment

1. Usage résidentiel : 50.00 \$ plus 0.02 % du coût estimé des travaux;
2. Usage agricole : 150.00 \$
3. Usage commercial, industriel et public : 75.00 \$ plus 0.02 % du coût estimé des travaux si le bâtiment est assujéti à un règlement sur les PIA;
4. Bâtiment complémentaire à l'habitation : 30.00 \$
5. Bâtiment accessoire, usage agricole, commercial, industriel ou public : 50.00 \$

3.3 Certificat d'autorisation pour changement d'usage ou de destination d'un immeuble : 30.00 \$

3.4 Certificat d'autorisation pour travaux d'excavation du sol, de déblai ou de remblai à l'exception des travaux d'infrastructures municipales : 30.00 \$

3.5 Certificat d'autorisation pour une installation septique :

Si l'inspecteur responsable de l'application du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des résidences isolées possède tous les renseignements requis pour établir si la couche de sol naturel permet la construction d'un dispositif d'infiltration dans le sol, le montant du certificat d'autorisation est de : 100.00 \$

Dans les autres cas, l'inspecteur devra faire effectuer des essais de percolation, de perméabilité (test de granulométrie complet ou partiel, test de sédimentométrie) afin d'établir avec plus de certitude, le niveau de perméabilité de la couche de sol naturel avant la délivrance du certificat d'autorisation. Dans ce cas, le tarif pour l'émission du certificat d'autorisation d'installation septique est de 200.00 \$ excluant les frais pour l'excavation qui devra être réalisée à la rétroexcavation ou autrement par le requérant pour réaliser les essais nécessaires en vertu du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des résidences isolées (Q-2,r.8).

3.6 Certificat d'autorisation pour l'installation d'un puit : 50.00 \$

3.7 Certificat d'autorisation pour la rénovation, la modification et la réparation de toute construction :

- Usage résidentiel : 30.00 \$ de base plus 10.00 \$ par logement additionnel ou 10.00 \$ par chambre locative additionnelle



20.00 \$

- Usage agricole, commercial, industriel et public : 30.00 \$

- 3.8 Certificat d'autorisation pour le déplacement ou la démolition d'une construction : 30.00 \$
- 3.9 Certificat d'autorisation pour la construction, l'installation ou la modification de toute enseigne : 50.00 \$
- 3.10 Certificat d'autorisation pour les constructions et les usages temporaires : 30.00 \$
- 3.11 Certificat d'autorisation pour la construction, l'installation ou la modification de toute clôture ou mur de soutènement : 30.00 \$
- 3.12 Certificat d'autorisation pour l'installation d'une antenne numérique : 30.00 \$
- 3.13 Certificat d'autorisation pour l'installation de toute piscine incluant la clôture : 30.00 \$
- 3.14 Certificat d'autorisation pour l'installation ou le remplacement de réservoir de produits pétroliers et de gaz naturel (propane) : 50.00 \$
- 3.15 Certificat d'autorisation en milieu riverain : 50.00 \$
- 3.16 Certificat d'autorisation pour l'installation d'une thermopompe : 30.00 \$

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.


Maire


Secrétaire-trésorière

9. Subventions

Résolution # 2-033

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine autorise le Maire, Albert Boulianne, à faire des demandes d'aide financières pour Place du Village.

10. Vision Dufour

Résolution # 2-034

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que le conseil municipal de Baie-Sainte-Catherine demande à Vision Dufour pour corriger les problèmes concernant le canal 21.



Résolution # 2-035

11. Varia

a) Eau potable

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine fasse l'acquisition d'un colorimètre et d'un phmètre pour se conformer à la réglementation sur l'eau potable.

b) Salon funéraire

La Municipalité enverra un avis postal pour trouver une personne responsable pour s'occuper du salon funéraire.

c) MTQ

La Municipalité demandera au Ministère des Transports du Québec d'installer des affiches indiquant l'interdiction d'utiliser les freins moteurs.

12. Période de questions

13. Clôture de la réunion

Résolution # 2-036

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 05.

Albert Boulianne, maire

Secrétaire-trésorière

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix



8^e jour du mois de avril 2002. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue à l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 2-037

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Présentation du rapport financier 2001 et du rapport du vérificateur

Résolution # 2-038

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que le rapport financier 2001 de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine soit adopté tel que présenté.

4. Période de questions

5. Clôture de la réunion

Résolution # 2-039

Monsieur Gérard Foster propose la levée de la séance à 19 h 05.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



P. Maudé



Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

6^e jour du mois de mai 2002. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 2-040

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 2 avril 2002 et de la séance spéciale du 8 avril 2002

Résolution # 2-041

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 2 avril 2002 et de la séance spéciale du 8 avril 2002 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 2-042

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>Montant</u>
20102	Luc Therrien (Paie sem. 25-03)	35.60 \$
20103	Clément Savard (Paie sem. 25-03)	77.96 \$
20104	Sophie Antaya (Paie sem. 25-03)	391.58 \$
20105	Clément Savard (Paie sem. 01-04)	56.60 \$
20106	Sophie Antaya (Paie sem. 01-04 + voyage Québec)	501.08 \$
20107	Clément Savard (Paie sem. 08-04)	70.84 \$
20108	Sophie Antaya (Paie sem. 08-04)	391.58 \$
20109	Clément Savard (Paie sem. 15-04)	56.60 \$
20110	Sophie Antaya (Paie sem. 15-04)	391.58 \$
20111	Clément Savard (Paie sem. 22-04 + permis)	241.94 \$
20112	Sophie Antaya (Paie sem. 22-04 + voyage)	590.58 \$
20113	Société canadienne des postes	110.42 \$
20114	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
20115	Épicerie Laprise	26.85 \$
20116	Cain Lamarre Casgrain Wells (Honoraires)	1 170.73 \$
20117	Albert Boulianne (rem. Maire)	2 025.00 \$
20118	Marie-Ange Poitras (rem. Conseillère)	675.00 \$



20118	Marie-Ange Poitras (rem. Conseillère)	675.00 \$
20119	Gérard Foster (rem. Conseiller)	675.00 \$
20120	Odile Imbeault (rem. Conseillère)	675.00 \$
20121	Pierre Lacelle (rem. Conseiller)	675.00 \$
20122	Richard Gaudreault (rem. Conseiller)	675.00 \$
20123	Rosaire Poitras (rem. Conseiller)	675.00 \$
20124	Benoît Côté (vérification comptable)	4 670.02 \$
20125	Bernard Gagnon électrique (4 mois)	1 380.30 \$
20126	Laboratoire de l'environnement L.C.Q. (tests eau)	351.40 \$
20127	Petite Caisse (envois postaux)	50.23 \$
20128	Lionel Gionet (piste de ski)	350.00 \$
20129	MRC Charlevoix-Est (urbanisme)	2 250.00 \$
20130	Déneigement GD (neige 04-02 +10%)	3 060.15 \$
20131	Transport P.E.L. & Fils (ordures 04-02)	1 984.18 \$

Total : 24 449.62 \$

5. Correspondance

Camionneurs artisans : demande d'appui lors de travaux.

Résolution # 2-043

6. Festival des pompiers

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal autorise les pompiers de Baie-Ste-Catherine à aller au Festival des pompiers de Charlevoix 2002 à Sainte-Agnès (La Malbaie) pour un montant de 70.00 \$.

Résolution # 2-044

7. Congrès

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine autorise la secrétaire-trésorière à aller au Congrès de l'ADMQ mais que ses dépenses de déplacement soient à ses frais.

8. Règlement de tarification sur les permis et certificats

Règlement # 103-02 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme afin de modifier le tarif d'honoraires pour l'émission des permis et certificats

Considérant le transfert de plusieurs responsabilités aux MRC et municipalités en matière d'application de règlements par le gouvernement du Québec sans compensation financière, notamment, les cours d'eau municipaux, la directive sur les odeurs, la nouvelle version du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (classification des sols), articles 16 et 17 de la Loi sur les architectes;

Considérant l'ajout, par les municipalités, durant les dernières années, de plusieurs règlements à appliquer par le service d'inspection régional de la MRC de Charlevoix-Est sans modification du coût de l'entente, particulièrement les règlements relatifs au PIIA, de l'inspection agraire, du règlement relatif aux nuisances publiques, d'un règlement de démolition, des visites de taxation, etc.;

Considérant les ententes intermunicipales existantes entre la MRC de Charlevoix-Est et les Municipalités de Clermont, La Malbaie, St-Siméon et Baie-Ste-Catherine;

Considérant qu'il y a lieu d'uniformiser les tarifs des permis et certificats des municipalités ayant une entente intermunicipale avec la MRC de Charlevoix-Est;

En conséquence,

Résolution # 2-045

Il est proposé par Monsieur Pierre Locelle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et
résolu unaniment que le Conseil de la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
accepte le Règlement #
103-02 et que ce règlement ordonne et statue ce qui suit :



Article 1 Titre du règlement

Le règlement portera le titre de : « Règlement # 103-02 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme afin de modifier le tarif d'honoraires pour l'émission des permis et certificats ».

Article 2 Permis de lotissement

Le tarif pour l'émission de tout permis de lotissement est établi comme suit :

1. 30.00 \$ pour le premier lot; plus
2. 10.00 \$ par lot additionnel dans le plan relatif à l'opération cadastrale

Article 3 Permis de construction

3.1 Nouveau bâtiment

Le tarif pour l'émission de tout permis pour l'érection, l'addition ou l'implantation d'un nouveau bâtiment est établi comme suit :

1. Usage résidentiel : 75.00 \$ (plus 30.00 \$ par logement supplémentaire) plus 0.07 % du coût estimé des travaux;
2. Usage agricole : 150.00 \$
3. Usage commercial, industriel et public : 150.00 \$ plus 0.2 % du coût estimé des travaux;
4. Bâtiment complémentaire : 30.00 \$

3.2 Agrandissement ou transformation d'un bâtiment

1. Usage résidentiel : 50.00 \$ plus 0.02 % du coût estimé des travaux;
2. Usage agricole : 150.00 \$
3. Usage commercial, industriel et public : 75.00 \$ plus 0.02 % du coût estimé des travaux si le bâtiment est assujéti à un règlement sur les PPA;
4. Bâtiment complémentaire à l'habitation : 30.00 \$
5. Bâtiment accessoire, usage agricole, commercial, industriel ou public : 50.00 \$

3.3 Certificat d'autorisation pour changement d'usage ou de destination d'un immeuble : 30.00 \$

3.4 Certificat d'autorisation pour travaux d'excavation du sol, de déblai ou de remblai à l'exception des travaux d'infrastructures municipales : 30.00 \$

3.5 Certificat d'autorisation pour une installation septique :

Si l'inspecteur responsable de l'application du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des résidences isolées possède tous les renseignements requis pour établir si la couche de sol naturel permet la construction d'un dispositif d'infiltration dans le sol, le montant du certificat d'autorisation est de : 100.00 \$

Dans les autres cas, l'inspecteur devra faire effectuer des essais de



percolation, de perméabilité (test de granulométrie complet ou partiel, test de sédimentométrie) afin d'établir avec plus de certitude, le niveau de perméabilité de la couche de sol naturel avant la délivrance du certificat d'autorisation. Dans ce cas, le tarif pour l'émission du certificat d'autorisation d'installation septique est de 200.00 \$ excluant les frais pour l'excavation qui devra être réalisée à la rétrocaveuse ou autrement par le requérant pour réaliser les essais nécessaires en vertu du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des résidences isolées (Q-2,r.8).

- 3.6 Certificat d'autorisation pour l'installation d'un puit : 50.00 \$
- 3.7 Certificat d'autorisation pour la rénovation, la modification et la réparation de toute construction :
- Usage résidentiel : 30.00 \$ de base plus 10.00 \$ par logement additionnel ou 10.00 \$ par chambre locative additionnelle
 - Bâtiment complémentaire à l'usage résidentiel : 20.00 \$
 - Usage agricole, commercial, industriel et public : 30.00 \$
- 3.8 Certificat d'autorisation pour le déplacement ou la démolition d'une construction : 30.00 \$
- 3.9 Certificat d'autorisation pour la construction, l'installation ou la modification de toute enseigne : 50.00 \$
- 3.10 Certificat d'autorisation pour les constructions et les usages temporaires : 30.00 \$
- 3.11 Certificat d'autorisation pour la construction, l'installation ou la modification de toute clôture ou mur de soutènement : 30.00 \$
- 3.12 Certificat d'autorisation pour l'installation d'une antenne numérique : 30.00 \$
- 3.13 Certificat d'autorisation pour l'installation de toute piscine incluant la clôture : 30.00 \$
- 3.14 Certificat d'autorisation pour l'installation ou le remplacement de réservoir de produits pétroliers et de gaz naturel (propane) : 50.00 \$
- 3.15 Certificat d'autorisation en milieu riverain : 50.00 \$
- 3.16 Certificat d'autorisation pour l'installation d'une thermopompe : 30.00 \$

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.


Maire


Secrétaire-trésorière



Résolution # 2-046

9. Programme renouveau villageois

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine informe le Ministère des Affaires municipales et de la Métropole de son intention de participer au programme de Renouveau villageois.

10. Dérogation mineure

Considérant que la demande de dérogation est de seulement 5 % de dérogation;

Considérant que le garage antérieur avait des problèmes d'infiltration d'eau;

Considérant que les bâtiments secondaires sont maintenant autorisés en zone de glissement de terrain;

Considérant que personne n'a manifesté sa servitude de vue légale par rapport à ce garage;

Considérant que les autres aspects du bâtiment sont conformes;

Résolution # 2-047

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la demande de dérogation mineure DR-02-01 soit acceptée.

11. Route Baie-Ste-Catherine-Petit-Saguenay

Considérant l'intérêt de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine à avoir un lien routier avec la Municipalité de Petit-Saguenay;

Considérant que les divers intervenants du milieu ont réaffirmé leur volonté de concrétiser ce projet de route;

Considérant l'engagement de programme de 200 000.00 \$ du ministre délégué aux transports, Monsieur Jacques Baril, pour réaliser l'étude de tracé et l'estimation des coûts du projet;

Résolution # 2-048

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine accepte de mandater la Municipalité de Petit-Saguenay comme maître d'œuvre du projet.

12. Varia

a) Hydro-Québec

Considérant que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fêtera son 100^e anniversaire en 2003;

Considérant qu'en 2003, il y aura des fêtes pour commémorer le 400^e anniversaire du traité de Champlain avec les amérindiens;

Considérant que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine investi dans une Place du Village;

Considérant qu'il y a des poteaux et des fils qui passent sur cette place;

En conséquence,



2-049

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine demande à Hydro-Québec pour déplacer les poteaux et les fils qui passent devant la Place du Village.

b) Bell Canada

Considérant que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fêtera son 100^e anniversaire en 2003;

Considérant qu'en 2003, il y aura des fêtes pour commémorer le 400^e anniversaire du traité de Champlain avec les amérindiens;

Considérant que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine investi dans une Place du Village;

Considérant qu'il y a des poteaux et des fils qui passent sur cette place;

En conséquence,

Résolution # 2-050

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine demande à Bell Canada pour déplacer les poteaux et les fils qui passent devant la Place du Village.

c) Bibliothèque

Résolution # 2-051

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine nomme Madame Patricia Ouellet comme responsable de la Bibliothèque municipale en remplacement de Madame Angèle Gauthier.

d) Dérogation mineure

Demande de renseignements sur les dérogations mineures et sur le dossier discuté lors de la présente réunion.

e) MTQ

Demande pour rencontrer Monsieur Rémy Guay, directeur du Centre de service de La Malbaie.

12. Période de questions

13. Clôture de la réunion

Résolution # 2-052

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 05.


Albert Boulianne, maire


Sophie Dubay, secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-St-Catherine
Charlevoix

21^e jour du mois de mai 2002. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue à l'école St-Firmin à 13h00.

SONT PRESENTS: Madame et messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle et Monsieur Richard Gaudreault, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 2-053

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Clôture mitoyenne

Attendu que la Municipalité de Baie-St-Catherine a reçu une offre d'un citoyen pour réparer la clôture lui appartenant au 488, route 138;

Attendu que la clôture doit être résistante;

Résolution # 2-054

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-St-Catherine accepte de faire réparer la clôture, que celle-ci doit être en bois traité et que après avoir reçue une évaluation des coûts, la municipalité décidera du montant de son investissement.

4. Voie locale entre les quais

Attendu que le Conseil municipal de Baie-St-Catherine a pris connaissance du projet N° 80140;

Résolution # 2-055

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-St-Catherine appuie les diverses interventions prévues dans le rapport du Groupe conseil GENIVAR, projet n° 80140.

4. Transfert de terrain au MTQ

Point d'information.

5. Demande de subvention au député

Considérant que la Municipalité de Baie-St-Catherine fêtera son 100^e anniversaire en 2003;

Considérant qu'en 2003, il y aura des fêtes pour commémorer le 400^e anniversaire du traité



Résolution # 2-056

de Champlain avec les amérindiens;
Considérant que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine investit dans une Place du Village;

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine demande au député de Charlevoix, Monsieur Rosaire Bertrand, une aide financière de 45 000.00 \$ pour continuer les travaux de Place du Village et la descente à la plage afin que celles-ci soient terminées pour les Fêtes de 2003.

Résolution # 2-057

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine demande au député de Charlevoix, Monsieur Rosaire Bertrand, une aide financière de 10 000.00 \$ dans le cadre des subventions pour l'amélioration des chemins municipaux.

6. Plaque commémorative

Attendu que dans le cadre du projet de commémoration de l'histoire des Autochtones, une demande de reconnaissance de l'importance historique nationale de l'événement Première alliance entre Montagnais (Innus) et Français à la Pointe Saint-Mathieu (Pointe-aux-Alouettes) a été présentée à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada par les Innus d'Essipit;

Attendu que la Pointe-aux-Alouettes est localisée dans les limites de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine et que la Municipalité souhaite s'associer à cette commémoration;

Attendu que Parcs Canada a formulé le souhait que la plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada puisse être installée à Baie-Sainte-Catherine;

Résolution # 2-058

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine rende un terrain municipal disponible pour l'installation éventuelle d'une telle plaque.

7. Période de questions

8. Clôture de la réunion

Résolution # 2-059

Monsieur Richard Gaudreault propose la levée de la séance à 13 h 55.

Albert Boulianne, maire

Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-St-Catherine
Charlevoix

3^e jour du mois de juin 2002. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 2-060

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 6 mai 2002 et de la séance spéciale du 21 mai 2002

Résolution # 2-061

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 6 mai 2002 et de la séance spéciale du 21 mai 2002 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 2-062

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>Montant</u>
20132	Gaétan Dufour (Paie sem. 29-04)	46.28 \$
20133	Luc Therrien (Paie sem. 29-04)	46.28 \$
20134	Annulé	
20135	Clément Savard (Paie sem. 29-04)	139.39 \$
20136	Sophie Antaya (Paie sem. 29-04)	391.58 \$
20137	Association des directeurs municipaux du Québec	315.00 \$
20138	Clément Savard (Paie sem. 06-05)	91.94 \$
20139	Sophie Antaya (Paie sem. 06-05)	391.58 \$
20140	Antoine Boulianne (Paie sem. 13-05)	17.80 \$
20141	Clément Savard (Paie sem. 13-05)	119.05 \$
20142	Sophie Antaya (Paie sem. 13-05)	391.58 \$
20143	Antoine Boulianne (Paie sem. 20-05)	87.89 \$
20144	Luc Therrien (Paie sem. 20-05)	77.72 \$
20145	Clément Savard (Paie sem. 20-05)	184.38 \$
20146	Sophie Antaya (Paie sem. 20-05)	391.58 \$
20147	Ministre des Finances (CTQ)	54.00 \$
20148	Publications Le Peuple (avis)	141.48 \$
20149	Pièces d'autos Deschênes	31.98 \$
20150	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
20151	Ministre des Finances (SQ)	8 538.00 \$
20152	Coopérative alimentaire de Baie-St-Catherine	15.44 \$
20153	Groupe AST (CSST)	63.68 \$
20154	Laboratoire de l'environnement LCQ (tests eau)	245.00 \$
20155	Transport P.E.L. & Fils (ordures 05-02)	1 984.18 \$
20156	Entretiens ménagers KTS	105.00 \$



Total : 13 978²⁵ \$

5. Correspondance

MAMM : accusé réception pour programme de renouveau villageois
FQM : Formation internet acceptée.

Résolution # 2-063

6. Vente pour défaut de paiement de taxes

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'autoriser la secrétaire-trésorière à aller à l'enchère pour non paiement de taxes à la MRC de Charlevoix-Est, le 13 juin 2002 à 10 h 00, pour offrir le montant des taxes + les frais.

Résolution # 2-064

7. Pro-maire

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine nomme Monsieur Rosaire Poitras comme pro-maire pour une période de trois mois.

Résolution # 2-065

8. Loisirs

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine appuie la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière de l'Oeuvre des loisirs St-Firmin de Baie-Ste-Catherine.

Résolution # 2-066

9. Appareil respiratoire

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise l'achat d'un appareil respiratoire pour la brigade des incendies.

Résolution # 2-067

10. Clôture

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine paie la moitié de la facture pour la réfection de sa clôture du 488, route 138, soit un montant de 128.70 \$.

11. Varia

a) Ridesce

Attendu que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine est en accord avec le principe de collecte sélective;

Attendu que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine a des moyens restreints;

En conséquence,

Résolution # 2-068

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine refuse l'implantation de la collecte sélective sur son territoire.

b) Unités d'aménagement forestiers

Attendu que le ministère des ressources naturelles du Québec réalise présentement une consultation pour établir des unités d'aménagement forestier en fonction du cadre écologique afin d'assurer la pérennité de la ressource forestière;

Attendu que pour l'aire commune 033-30, le ministère propose l'établissement de deux unités d'aménagement distinctes (033-50 et 033-51), dont une 033-51 englobe la sapinière



à bouleau jaune d'une superficie de 885 km² s'étendant de Saint-Félix d'Otis à La Malbaie;

Attendu que le territoire bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune a subi des perturbations majeures et qu'il présente des caractéristiques particulières de forêt dégradée pour laquelle il faut établir des stratégies sylvicoles adaptées;

Attendu qu'à l'heure actuelle le potentiel de cette forêt n'est pas mis en valeur malgré un bon potentiel productif;

Attendu que tout le territoire de l'unité d'aménagement proposé est en zone habités;

Attendu que depuis quelques années, plusieurs organisations du milieu travaillent à la mise en valeur de ce territoire en collaboration avec les responsables forestiers de l'aire commune;

Attendu que l'établissement de l'unité d'aménagement forestier 033-51 représente une opportunité pour développer des stratégies sylvicoles adaptées à la particularité du territoire, d'assurer la pérennité des ressources et d'améliorer les possibilités de développement économique;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine appuie la proposition du ministère des ressources naturelles du Québec de délimiter deux unités d'aménagement forestiers distinctes dans l'aire commune 033-30.

c) Vision Dufour

Point d'information sur le canal 21.

d) Carte touristique

Point d'information.

e) Frais interurbains

Faire un rappel à Bell Canada pour la demande d'enlever les interurbains entre Baie-Ste-Catherine et Clermont et Baie-Ste-Catherine et Sacré-Coeur.

f) 400*

Demande d'informations. Prochaine rencontre le 7 juin à 13 h 00.

12. Période de questions

13. Clôture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 19 h 55.


Albert Boulianne, maire


Sophie Antay
Secrétaire-trésorière

Résolution # 2-069

Résolution # 2-070



Handwritten signature



Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

2^e jour du mois de juillet 2002. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 2-071

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 3 juin 2002

Résolution # 2-072

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 3 juin 2002 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 2-073

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>Montant</u>
20157	Gaétan Dufour (Paie sem. 27-05)	53.40 \$
20158	Clément Savard (Paie sem. 27-05)	139.39 \$
20159	Sophie Antaya (Paie sem. 27-05)	391.58 \$
20160	Gaétan Dufour (Paie sem. 03-06)	24.92 \$
20161	Clément Savard (Paie sem. 03-06)	210.63 \$
20162	Sophie Antaya (Paie sem. 03-06+voyages)	541.18 \$
20163	Luc Therrien (Paie sem. 10-06)	14.24 \$
20164	Clément Savard (Paie sem. 10-06)	115.66 \$
20165	Sophie Antaya (Paie sem. 10-06)	391.58 \$
20166	Gaétan Dufour (Paie sem. 17-06)	7.12 \$
20167	Clément Savard (Paie sem. 17-06)	77.96 \$
20168	Sophie Antaya (Paie sem. 17-06+orchestre+achats)	712.90 \$
20169	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
20170	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine	230.01 \$
20171	Cain Lamarre Casgrain Wells (honoraires)	1 336.12 \$
20172	Équipement GMM (rép. photocopieur)	387.00 \$
20173	Jacques Thibault (inspection camion)	230.05 \$
20174	MRC Charlevoix-Est (quote-part)	3 362.50 \$
20175	Conseil du Trésor (fournitures)	211.32 \$
20176	Bureau en gros (fournitures)	88.66 \$
20177	Mathieu Savard (allocation directeur)	500.00 \$
20178	SNQ La Capitale (St-Jean)	25.89 \$
20179	Pièces d'autos Deschênes	163.03 \$
20180	Laboratoire de l'environnement LCC (tests eau)	152.98 \$



20181 Transport PEL et Fils (ordures 06-02)
20182 Georgienne Poitras (fleurs)

1 984.18 \$
179.00 \$

Total : 11 731.30 \$

5. Correspondance

Défi Pierre Lavoie : demande de passage.

Résolution # 2-074

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine autorise le défi Pierre Lavoie à emprunter les rue de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine.

6. Programme renouveau villageois

Résolution # 2-075

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine approuve le plan d'intervention envoyé au Ministère des Affaires municipales et de la Métropole dans le cadre du programme de renouveau villageois.

7. Formation pompiers

Résolution # 2-076

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise une dépense de formation pour les pompiers pour un maximum de 4 000.00 \$.

8. Emploi étudiant

Résolution # 2-077

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine embauche Annabel Boulianne dans le cadre du programme placement carrière-été pour une période de six (6) semaines.

9. Varia

a) Stationnement

Résolution # 2-078

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports du Québec pour remplacer les panneau de « Défense de stationner », installés à l'emplacement situé face au 248, route 138, par « Défense de stationner sauf pour 15 minutes ».

b) Fête nationale

Remerciement de Madame Marie-Ange Poitras à Monsieur Pierre Lacelle pour l'aide apportée lors de la Fête nationale.

10. Période de questions

11. Clôture de la réunion

Résolution # 2-079

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 19 h 50.

Albert Boulianne, maire

Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

5^e jour du mois de août 2002. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Messieurs les conseillers, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Richard Gaudreault et Monsieur Rosaire Poitras, sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 2-080

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 2 juillet 2002

Résolution # 2-081

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 2 juillet 2002 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 2-082

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	Montant
20183	Antoine Boulianne (Paie sem. 24-06)	7.12 \$
20184	Luc Therrien (Paie sem. 24-06)	35.60 \$
20185	Clément Savard (Paie sem. 24-06)	187.27 \$
20186	Sophie Antaya (Paie sem. 24-06)	391.58 \$
20187	Francine Duchesne (Paie sem. 01-07)	243.62 \$
20188	Gaétan Dufour (Paie sem. 01-07)	243.62 \$
20189	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 01-07)	243.62 \$
20190	Luc Therrien (Paie sem. 01-07)	243.62 \$
20191	Clément Savard (Paie sem. 01-07)	119.05 \$
20192	Sophie Antaya (Paie sem. 01-07)	391.58 \$
20193	Petite Caisse (stationnement)	34.00 \$
20194	Eduexpert (inscription)	317.50 \$
20195	10 ^e Festival des pompiers de Ste-Agnès	70.00 \$
20196	Albert Boulianne (voy. Petit-Saguenay)	59.40 \$
20197	Francine Duchesne (Paie sem. 08-07)	243.62 \$
20198	Gaétan Dufour (Paie sem. 08-07)	243.62 \$
20199	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 08-07)	243.62 \$
20200	Luc Therrien (Paie sem. 08-07)	243.62 \$



20201	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 08-07)	138.72 \$
20202	Annabel Boulianne (Paie sem. 08-07)	220.98 \$
20203	Clément Savard (Paie sem. 08-07)	190.16 \$
20204	Sophie Antaya (Paie sem. 08-07)	391.58 \$
20205	Francine Duchesne (Paie sem. 15-07)	243.62 \$
20206	Gaëtan Dufour (Paie sem. 15-07)	243.62 \$
20207	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 15-07)	243.62 \$
20208	Luc Therrien (Paie sem. 15-07)	243.62 \$
20209	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 15-07)	138.72 \$
20210	Annabel Boulianne (Paie sem. 15-07)	220.98 \$
20211	Clément Savard (Paie sem. 15-07)	70.84 \$
20212	Sophie Antaya (Paie sem. 15-07)	391.58 \$
20213	Francine Duchesne (Paie sem. 22-07)	243.62 \$
20214	Gaëtan Dufour (Paie sem. 22-07)	243.62 \$
20215	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 22-07)	243.62 \$
20216	Luc Therrien (Paie sem. 22-07)	243.62 \$
20217	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 22-07)	138.72 \$
20218	Annabel Boulianne (Paie sem. 22-07)	220.98 \$
20219	Clément Savard (Paie sem. 22-07)	56.60 \$
20220	Sophie Antaya (Paie sem. 22-07)	391.58 \$
20221	Ministre des Finances du Québec (incorporation)	145.00 \$
20222	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
20223	Magasin Brouillard	7.11 \$
20224	Cain Lamarre Casgrain Wells (honoraires)	1 587.45 \$
20225	Canadian Tire	10.34 \$
20226	Henri Foster (loader)	55.00 \$
20227	Dalmatian Fire & Safety (appareil respiratoire)	898.80 \$
20228	Épicerie Lprise	34.72 \$
20229	John Meunier (colorimètre+phmètre)	846.95 \$
20230	Pièces d'autos Deschênes	654.43 \$
20231	Laboratoire de l'environnement LCQ (tests eau)	146.08 \$
20232	Transport P.E.L. & Fils (ordures 07-02)	1 984.18 \$

Total : 14 862.32 \$

5. Correspondance

MAMM : accusé réception renouveau villageois
Serge Gaudreault : Démission

Résolution # 2-083

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine envoie une lettre de remerciement à Monsieur Serge Gaudreault pour ses nombreuses années au sein de la brigade des incendies de Baie-Ste-Catherine.

6. Comité culturel

Attendu que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine a demandé la création d'un comité pour l'organisation des Fêtes de 2003;

Attendu que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine ne devait fournir aucun montant d'argent pour le comité culturel;

Attendu que le budget de la Municipalité ne permet pas de fournir le montant demandé de 5 000.00 \$;

Résolution # 2-084

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine accepte de donner une subvention de 2 000.00 \$ pour l'année 2002 et de prévoir un montant de 3 000.00 \$ pour l'année 2003 pour le fonctionnement du comité culturel.



Résolution # 2-085

7. Colloque de formation

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, que le Conseil de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise la secrétaire-trésorière à aller au colloque des secrétaires-trésoriers au montant de 75.00 \$.

8. Varia

aucun point au varia

9. Période de questions

10. Clôture de la réunion

Résolution # 2-086

Monsieur Gérard Foster propose la levée de la séance à 19 h 35.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



Handwritten signature



Province de Québec
Municipalité de Baie-St-Catherine
Charlevoix

3^e jour du mois de ^{septembre} ~~août~~ 2002. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et Monsieur les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault et Monsieur Gérard Foster sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 2-087

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 5 août 2002

Résolution # 2-088

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 5 août 2002 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 2-089

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>Montant</u>
20233	Francine Duchesne (Paie sem. 29-07)	243.62 \$
20234	Gaëtan Dufour (Paie sem. 29-07)	243.62 \$
20235	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 29-07)	243.62 \$
20236	Luc Therrien (Paie sem. 29-07)	243.62 \$
20237	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 29-07)	243.62 \$
20238	Annabel Boulianne (Paie sem. 29-07)	220.98 \$
20239	Clément Savard (Paie sem. 29-07)	202.60 \$
20240	Sophie Antaya (Paie sem. 29-07)	391.58 \$
20241	Francine Duchesne (Paie sem. 05-08)	243.62 \$
20242	Gaëtan Dufour (Paie sem. 05-08)	243.62 \$
20243	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 05-08)	243.62 \$
20244	Luc Therrien (Paie sem. 05-08)	243.62 \$
20245	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 05-08)	243.62 \$
20246	Annabel Boulianne (Paie sem. 05-08)	220.98 \$
20247	Clément Savard (Paie sem. 05-08)	56.60 \$
20248	Sophie Antaya (Paie sem. 05-08)	391.58 \$
20249	Comité culturel de Baie-St-Catherine	2 000.00 \$
20250	ADMQ La Capitale	75.00 \$
20251	Francine Duchesne (Paie sem. 12-08)	243.62 \$
20252	Gaëtan Dufour (Paie sem. 12-08)	243.62 \$
20253	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 12-08)	243.62 \$



20254	Luc Therrien (Paie sem 12-08)	243.62 \$
20255	Marie-Alice Therrien (Paie sem 12-08)	243.62 \$
20256	Annabel Boulanger (Paie sem 12-08)	230.98 \$
20257	Clément Savard (Paie sem. 12-08)	207.95 \$
20258	Sophie Antaya (Paie sem. 12-08)	391.58 \$
20259	Francine Duchesne (Paie sem. 19-08)	243.62 \$
20260	Gaëtan Dufour (Paie sem. 19-08)	243.62 \$
20261	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 19-08)	243.62 \$
20262	Luc Therrien (Paie sem. 19-08)	243.62 \$
20263	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 19-08)	138.72 \$
20264	Clément Savard (Paie sem. 19-08)	70.84 \$
20265	Sophie Antaya (Paie sem. 19-08)	391.58 \$
20266	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
20267	Bernard Gagnon électrique	1 380.30 \$
20268	Canadian Tire	11.49 \$
20269	Conseil du Trésor (Fournitures et ameublement du Québec)	291.84 \$
20270	Dicom express	33.59 \$
20271	Équipement GMM	58.89 \$
20272	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine	31.88 \$
20273	Publications Le Peuple	55.21 \$
20274	Mario Asselin (ménages cirage)	145.00 \$
20275	Laboratoire de l'environnement LCQ (tests eau)	332.42 \$
20276	Transport P.E.L. & Fils (ordures 08-02)	1 984.18 \$

Total : 14 321.55 \$

5. Correspondance

Hydro-Québec : réponse a la demande de déplacement de poteaux (refusée).

6. États financiers au 31 août 2002

Présentation des états financiers au 31 août 2002.

7. Demande de dézonage

Résolution # 2-090

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine fasse une vérification sur la possibilité de modifier la zone où se situe le terrain de Madame Béatrice Deschamps.

8. Remboursement du fonds de roulement

Résolution # 2-091

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise le remboursement de 2 300.00 \$ au fonds de roulement tel que prévu lors des prévisions budgétaires 2002.

9. Transfert de réserves

Résolution # 2-092

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine autorise le transfert des réserves prévues lors des prévisions budgétaires 2002.

10. Salle municipale

Résolution # 2-093

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine accente que le

Comité culturel ait ses bureaux à la salle municipale située au 488,
route 138 mais que les dépenses de téléphone soient payées par le
comité.



8. Varia

a) Pompiers

Résolution # 2-094

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine embauche Monsieur Robin Foster comme pompier volontaire.

b) Comité culturel

Point d'information sur le nouveau fonctionnement du Comité culturel de Baie-Ste-Catherine.

12. Période de questions

13. Clôture de la réunion

Résolution # 2-095

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 19 h 45.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



Amundé

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix



7^e jour du mois de octobre 2002. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et Messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster et Monsieur Richard Gaudreault sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 2-096

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 3 septembre 2002

Résolution # 2-097

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 3 septembre 2002 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 2-098

Il est proposé par Monsieur Richard Gaudreault, appuyé par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>Montant</u>
20277	Francine Duchesne (Paie sem. 26-08)	243.62 \$
20278	Gaétan Dufour (Paie sem. 26-08)	243.62 \$
20279	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 26-08)	243.62 \$
20280	Luc Therrien (Paie sem. 26-08)	243.62 \$
20281	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 26-08)	243.62 \$
20282	Clément Savard (Paie sem. 26-08)	146.15 \$
20283	Sophie Antaya (Paie sem. 26-08+achats)	443.99 \$
20284	Francine Duchesne (Paie sem. 02-09)	243.62 \$
20285	Gaétan Dufour (Paie sem. 02-09)	243.62 \$
20286	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 02-09)	243.62 \$
20287	Luc Therrien (Paie sem. 02-09)	243.62 \$
20288	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 02-09)	243.62 \$
20289	Clément Savard (Paie sem. 02-09)	56.60 \$
20290	Sophie Antaya (Paie sem. 02-09)	391.58 \$
20291	Francine Duchesne (Paie sem. 09-09)	243.62 \$
20292	Gaétan Dufour (Paie sem. 09-09)	243.62 \$
20293	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 09-09)	243.62 \$
20294	Luc Therrien (Paie sem. 09-09)	243.62 \$
20295	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 09-09)	243.62 \$
20296	Clément Savard (Paie sem. 09-09)	139.39 \$
20297	Sophie Antaya (Paie sem. 09-09+voyages)	632.70 \$
20298	Francine Duchesne (Paie sem. 16-09)	243.62 \$
20299	Gaétan Dufour (Paie sem. 16-09)	243.62 \$
20300	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 16-09)	243.62 \$



20801	Luc Therrien (Paie sem. 16-09)	243.62 \$
20802	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 16-09)	243.62 \$
20803	Clément Savard (Paie sem. 16-09)	77.96 \$
20804	Sophie Antaya (Paie sem. 16-09)	391.58 \$
20805	Francine Duchesne (Paie sem. 23-09)	243.62 \$
20806	Gaétan Dufour (Paie sem. 23-09)	243.62 \$
20807	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 23-09)	243.62 \$
20808-20309	Annulé	
20310	Luc Therrien (Paie sem. 23-09)	243.62 \$
20311	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 23-09)	243.62 \$
20312	Clément Savard (Paie sem. 23-09)	77.96 \$
20313	Sophie Antaya (Paie sem. 23-09)	391.58 \$
20314	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
20315	Mathieu Savard (rem. Pompier)	60.00 \$
20316	Jean-Luc Gaudreault (rem. Pompier)	30.00 \$
20317	Annulé	
20318	Serge Dufour (rem. Pompier)	30.00 \$
20319	Robin Foster (rem. Pompier)	30.00 \$
20320	Cain Lamarre Casgrain Wells (honoraires)	716.79 \$
20321	Dufour La Malbaie (inspection)	310.57 \$
20322	Réal Huot (valves)	132.81 \$
20323	Épicerie Laprise	36.95 \$
20324	Les éditions juridiques (mise-à-jour recueil lois)	74.90 \$
20325	Coopérative alimentaire Baie-Ste-Catherine	100.10 \$
20326	Équipement GMM (rép. photocopieur)	115.32 \$
20327	MRC Charlevoix-Est (urbanisme)	2 250.00 \$
20328	Pompes industrielles Ste-Foy	332.66 \$
20329	Pourvoirie Ça Mord	144.93 \$
20330	Déneigement GD	50.00 \$
20331	Publications Le Peuple	141.48 \$
20332	Pièces d'autos Deschênes	599.00 \$
20333	Laboratoire de l'environnement LCQ (tests eau)	69.90 \$
20334	Transport P.E.L. & Fils (ordures 09-02)	1 984.18 \$
20335	Ministre des Finances (SQ)	8 537.00 \$

Total : 24 816.28 \$

5. Correspondance

Citoyenne : demande d'information au sujet des Loisirs.
 MTQ : information sur les limites de vitesse

Résolution # 2-099

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports du Québec pour avoir une entente pour modifier nos limites de vitesse.

6. Règlement de fermeture de chemin

Monsieur Richard Gaudreault donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement pour fermer la partie de la route 138 transférée à la Municipalité suite aux travaux du pont de la Rivière-aux-Canards.

7. Subvention

Résolution # 2-100

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que le Conseil de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise le maire à dépenser la subvention de 7 000.00 \$ reçue du Ministère des Transports pour les chemins municipaux.



8. Place du village

Point d'information pour savoir où en est rendu Place du Village.

9. Pompiers

Point remis à une réunion ultérieure.

10. Varia

a) Souper

Résolution # 2-101

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Richard Gaudreault, et résolu à la majorité, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine autorise le maire, Monsieur Albert Boulianne à participer au souper des maires de Charlevoix-Est.

Pour

Gérard Foster
Odile Imbeault
Richard Gaudreault

Contre

Marie-Ange Poitras

b) Monstres

Il faut envoyer une circulaire pour la collecte des monstres.

c) chiens

Il faut envoyer une circulaire pour aviser les gens d'attacher leurs chiens.

11. Période de questions

12. Clôture de la réunion

Résolution # 2-102

Monsieur Richard Gaudreault propose la levée de la séance à 20 h 15.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix

21^e jour du mois de octobre 2002. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue à l'école St-Firmin à 10h00.

SONT PRESENTS: Mesdames et Monsieur les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster et Monsieur Pierre Lacelle sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

Résolution # 2-103

1. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

2. Dérogation mineure // DR-02-01

Considérant que la demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

Considérant que la demande ne cause aucun préjudice à la Municipalité;

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation DR-02-01 de Monsieur Stéphane Boulianne;

En conséquence,

Résolution # 2-104

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que la demande de dérogation DR-02-01 soit acceptée.

3. Période de questions

Résolution # 2-105

4. Clôture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 10 h 05.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix



4^e jour du mois de novembre 2002. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution # 2-106

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 7 octobre 2002 et de la séance spéciale du 21 octobre 2002

Résolution # 2-107

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 7 octobre 2002 et de la séance spéciale du 21 octobre 2002 soient acceptées telles que lues.

4. Présentation des comptes à payer

Résolution # 2-108

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

# chèque	description	Montant
20336	Francine Duchesne (Paie sem. 30-09)	248.52 \$
20337	Gaétan Dufour (Paie sem. 30-09)	248.52 \$
20338	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 30-09)	248.52 \$
20339	Luc Therrien (Paie sem. 30-09)	248.52 \$
20340	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 30-09)	248.52 \$
20341	Clément Savard (Paie sem. 30-09)	64.94 \$
20342	Sophie Antaya (Paie sem. 30-09)	391.58 \$
20343	Saumon Rivière Malbaie (souper maire)	100.00 \$
20344	Francine Duchesne (Paie sem. 07-10)	249.57 \$
20345	Gaétan Dufour (Paie sem. 07-10)	249.57 \$
20346	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 07-10)	249.57 \$
20347	Luc Therrien (Paie sem. 07-10)	249.57 \$
20348	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 07-10)	249.57 \$
20349	Clément Savard (Paie sem. 07-10)	142.68 \$
20350	Sophie Antaya (Paie sem. 07-10)	391.58 \$
20351	Francine Duchesne (Paie sem. 14-10)	249.57 \$
20352	Gaétan Dufour (Paie sem. 14-10)	249.57 \$
20353	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 14-10)	249.57 \$
20354	Luc Therrien (Paie sem. 14-10)	249.57 \$
20355	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 14-10)	249.57 \$
20356	Clément Savard (Paie sem. 14-10)	121.76 \$
20357	Sophie Antaya (Paie sem. 14-10 + achats + voyages)	622.56 \$
20358	Francine Duchesne (Paie sem. 21-10)	249.57 \$
20359	Gaétan Dufour (Paie sem. 21-10)	249.57 \$
20360	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 21-10)	249.57 \$
20361	Luc Therrien (Paie sem. 21-10)	249.57 \$



20362	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 21-10)	249.57 \$
20363	Clément Savard (Paie sem. 21-10)	128.73 \$
20364	Sophie Antaya (Paie sem. 21-10)	391.58 \$
20365	Albert Boulianne (rem. Maire)	2 025.00 \$
20366	Marie-Ange Poitras (rem. Conseillère)	675.00 \$
20367	Gérard Foster (rem. Conseiller)	675.00 \$
20368	Odile Imbeault (rem. Conseillère)	675.00 \$
20369	Pierre Lacelle (rem. Conseiller)	675.00 \$
20370	Richard Gaudreault (rem. Conseiller)	675.00 \$
20371	Rosaire Poitras (rem. Conseiller)	675.00 \$
20372	Denis Bouchard (rem. Pompier)	30.00 \$
20373	Stéphane Boulianne (rem. Pompier)	30.00 \$
20374	Michel Dufour (rem. Pompier)	30.00 \$
20375	Serge Dufour (rem. Pompier)	30.00 \$
20376	Robin Foster (rem. Pompier)	30.00 \$
20377	Jean-Luc Gaudreault (rem. Pompier)	30.00 \$
20378	Richard Gaudreault (rem. Pompier)	30.00 \$
20379	Mathieu Savard (rem. Pompier)	30.00 \$
20380	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
20381	Cain Lamarre Casgrain Wells (compte final)	3 787.11 \$
20382	Educcexpert (formation pompiers)	2 698.46 \$
20383	Petite Caisse (poste)	72.74 \$
20384	Emmanuel Boulais (copie de plan)	78.84 \$
20385	Épicerie L'aprise	14.78 \$
20386	Conseil du Trésor (fournitures)	186.03 \$
20387	L.P. Tanguay (chlore)	434.80 \$
20388	Pompes industrielles Ste-Foy	366.65 \$
20389	Pièces d'autos Deschênes	564.47 \$
20390	Laboratoire de l'environnement I.C.Q (tests eau)	46.01 \$
20391	Transport P.E.I.. & Fils (ordures 10-02+10%)	4 629.82 \$

Total : 26 736.27 \$

5. Correspondance

MTQ : accusé-réception

6. Rapport du Maire 2002

Rapport du Maire 2002

En vertu de l'article 955 du Code municipal, je vous fais le présent rapport financier sur la situation financière de la municipalité. Au début de la présente année, la situation était la suivante:

1. L'actif à court terme constitué de l'avoir en banque, des différents comptes et des subventions à recevoir totalisaient la somme de 94 090 \$ au 31 décembre 2001. Les immobilisations totalisaient la somme de 975 704 \$.

2. Le passif à court terme à savoir: les comptes à payer, les revenus reportés ainsi que les versements exigibles sur la dette à long terme se chiffraient à 37 326 \$ au 31 décembre 2001. Le passif étant aussi constitué des subventions reportées de 346 450 \$ et de la dette à long terme qui se chiffrait à 187 200 au 31 décembre 2001.

3. Au chapitre de l'avoir des contribuables, nous retrouvons, au 31 décembre 2001, un surplus accumulé de 15 546 \$, des réserves financières et fonds réservés de 49 587 \$, des montants à pourvoir dans le futur ainsi que de l'investissement net dans les éléments d'actif à long terme de 433 685 \$.

4. Perspectives de l'année 2002

Dans l'ensemble, pour l'exercice en cours, les prévisions budgétaires adoptées en début d'année sont respectées.



Au cours de la présente année, la municipalité a eu un projet de vingt-trois semaines du Centre local d'emploi (C.I.E.) (5 employés) afin de faire des améliorations dans le village et nous avons fait une partie des travaux de la Place du Village. La municipalité a aussi effectué une partie d'égout pluvial sur la rue Leclerc. Nous avons aussi eut un projet de placement carrière-été pour l'embauche d'un étudiant au stationnement. Un comité culturel a été formé pour préparer les Fêtes de 2003.

5. Évaluation

Le rôle triennal pour les années 2000-2001-2002 déposé le 15 septembre 1999 a augmenté notre valeur foncière à 8 581 600 \$. Les modifications effectuées font que notre rôle 2002 est à 8 553 500 \$.

6. Contrats

La Municipalité a actuellement des contrats pour l'entretien des rues municipales pour la prochaine année ainsi que pour l'enlèvement et de transport des déchets. De plus, la Municipalité a aussi une entente avec le Village de St-Siméon pour utiliser son site d'enfouissement des déchets.

7. Orientation 2003

Pour l'année 2003, nous avons l'intention de terminer le projet de Place du village ainsi que d'amorcer un projet de descente à la plage. Cette année 2003, en sera une de grandes fêtes pour Baie-Ste-Catherine.

8. Conclusion

L'état actuel des dépenses nous permet de prévoir un léger surplus des revenus sur les dépenses.

Albert Boulianne
Maire

7. Règlement # 104-02

Règlement # 104-02 ayant pour objet la fermeture et abandon d'un tronçon de l'ancienne route 138.

Attendu que le Ministère des Transports a remis à la Municipalité de Baie-Ste-Catherine, une section de l'ancienne route 138

Attendu que cette assiette de chemin ne sera plus à l'avenir entretenue par le Ministère des Transports et qu'elle ne sert plus à la circulation ;

Attendu qu'avis de motion pour l'adoption du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 7 octobre 2002 ;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que le règlement portant le numéro 104-02 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

Article # 1

La section de chemin ci-après décrite est par le présent règlement fermée et abandonnée comme chemin public à toutes fins de droit par la municipalité de Baie-Ste-Catherine, à savoir :

Désignation

Les parcelles suivantes : 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85.

Une partie du lot 15, 15A et d'un ancien chemin montré à l'originnaire comprise entre les parcelles 80, 81, 82 et les parcelles 75,79.

Résolution # 2-109



Une partie du lot 15, 15A et d'un ancien chemin montré à l'originnaire comprise entre les parcelles 80, 81, 82 et les parcelles 83, 84, 85.

Une partie du lot 15A étant connue comme une partie du chemin de la colonisation.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Mario Morin, arpenteur-géomètre, le 7 octobre 2002, et conservé aux archives du Ministère des Transports sous le numéro 622-96-CO-056, feuillet 6C/7, Minute 942.

Article # 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Albert Boulianne
Maire

Sophie Antaya
Secrétaire-trésorière

Résolution # 2-110

8. Cession route 138

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise le maire et la secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité, des contrats de cession en faveur de Monsieur Geoffrey Brown et Madame Ginette Leclerc ainsi que des servitudes de passage et de drainage en faveur du Ministère des Transports.

Résolution # 2-111

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine autorise le maire et la secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité, tout projet de cession, de servitude de passage et de servitude de drainage à être consentis en faveur de la municipalité de Baie-Ste-Catherine ainsi que de tous les documents nécessaires et/ou actes notariés afin de régulariser les ententes prises dans le dossier du Ministère des Transports vs Monsieur Geoffrey Brown et Madame Ginette Leclerc vs la municipalité de Baie-Ste-Catherine. Les contrats devront être signés devant Me Lise Robitaille, notaire à Clermont.

Résolution # 2-112

9. MRC

Attendu que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine a une entente avec la MRC de Charlevoix-Est pour l'émission des permis et certificats;

Attendu que les appels entre Baie-Ste-Catherine et Clermont sont interurbains;

Attendu que les citoyens de Baie-Ste-Catherine doivent payer des frais de téléphone pour avoir des renseignements concernant l'inspection;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Marie-Ange Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine demande à la MRC de Charlevoix-Est de se faire installer un numéro de téléphone sans frais pour les citoyens de Baie-Ste-Catherine.

Résolution # 2-113

10. Exemption de taxes

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine appuie la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière du Cercle de fermières de Baie-Ste-Catherine conditionnellement à ce que la demande d'exemption concerne bien le local des fermières situé sur le lot 4A-1^e (sans numéro civique) et non pas le 394, route 138 qui est la résidence de la présidente.



Résolution # 2-114

11. Entrée rue Leclerc

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil de la Municipalité de Baie-Ste-Catherine approuve le plan d'avant-projet TA-20-3971-9808 concernant le réaménagement de l'intersection de la route 138 et de la rue Leclerc.

12. Varia

a) Suite entrée rue Leclerc

Attendu que le Ministère des Transports prévoit réaménager l'intersection de la route 138 et de la rue Leclerc;

Attendu qu'il n'y a pas une bonne visibilité entre l'intersection de la route 138 et de la rue Leclerc et le 329, route 138;

Attendu qu'il y a des entrées commerciales entre l'intersection de la route 138 et de la rue Leclerc et le 329, route 138;

Attendu qu'il y a des risques d'accidents;

Résolution # 2-115

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu à l'unanimité, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine demande au Ministère des Transports pour prolonger la voie d'évitement prévue dans le plan d'avant-projet TA-20-3971-9808 jusqu'au 329, route 138.

Résolution # 2-116

b) Route de l'estuaire

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Madame Odile Imbeault, et résolu à l'unanimité, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine appuie le projet de signalisation de la Route de l'estuaire.

Résolution # 2-117

c) Décorations de Noël

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu à l'unanimité, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine autorise l'achat de décorations de Noël pour l'année 2002.

13. Période de questions

Résolution # 2-118

14. Clôture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 00.


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



Province de Québec
Municipalité de Baie-St-Catherine
Charlevoix

2^e jour du mois de décembre 2002. Assemblée régulière du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Irmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Madame et Messieurs les conseillers, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, Monsieur Pierre Lacelle et Monsieur Rosaire Poitras sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

Résolution # 2-119

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2-120

3. Adoption des minutes de la séance régulière du 4 novembre 2002

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que les minutes de la séance régulière du 4 novembre 2002 soient acceptées telles que lues.

Résolution # 2-121

4. Présentation des comptes à payer

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter et de payer les comptes tels que présentés.

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

<u># chèque</u>	<u>description</u>	<u>Montant</u>
20392	Francine Duchesne (Paie sem. 28-10)	249.57 \$
20393	Gaétan Dufour (Paie sem. 28-10)	249.57 \$
20394	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 28-10)	249.57 \$
20395	Luc Therrien (Paie sem. 28-10)	249.57 \$
20396	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 28-10)	249.57 \$
20397	Clément Savard (Paie sem. 28-10)	86.90 \$
20398	Sophie Antaya (Paie sem. 28-10+voy. Québec)	563.45 \$
20399	Francine Duchesne (Paie sem. 04-11)	249.57 \$
20400	Gaétan Dufour (Paie sem. 04-11)	249.57 \$
20401	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 04-11)	249.57 \$
20402	Luc Therrien (Paie sem. 04-11)	249.57 \$
20403	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 04-11)	249.57 \$
20404	Clément Savard (Paie sem. 04-11)	121.76 \$
20405	Sophie Antaya (Paie sem. 04-11)	391.58 \$
20406	Albert Boulianne (voy. Petit-Saguenay)	59.40 \$
20407	Francine Duchesne (Paie sem. 11-11)	249.57 \$
20408	Gaétan Dufour (Paie sem. 11-11)	249.57 \$
20409	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 11-11)	249.57 \$
20410	Luc Therrien (Paie sem. 11-11)	249.57 \$
20411	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 11-11)	249.57 \$
20412	Clément Savard (Paie sem. 11-11)	121.76 \$
20413	Sophie Antaya (Paie sem. 11-11)	391.58 \$
20414	Postes Canada (timbres)	110.42 \$
20415	Francine Duchesne (Paie sem. 18-11)	249.57 \$
20416	Gaétan Dufour (Paie sem. 18-11)	249.57 \$
20417	Jean-Marc Hovington (Paie sem. 18-11)	249.57 \$
20418	Luc Therrien (Paie sem. 18-11)	249.57 \$



20419	Marie-Alice Therrien (Paie sem. 18-11)	249.57 \$
20420	Clément Savard (Paie sem. 18-11)	64.94 \$
20421	Sophie Antaya (Paie sem. 18-11)	391.58 \$
20422	Commission scolaire de Charlevoix (loyer)	200.00 \$
20423	Mario Asselin (ménages)	140.00\$
20424	Épicerie Laprise	21.04 \$
20425	COMUR Charlevoix-Est	100.00 \$
20426	Coopérative alimentaire de Baie-Ste-Catherine	27.29 \$
20427	Pièces d'autos Deschênes	283.58 \$
20428	Laboratoire de l'environnement LCQ (tests eau)	60.96 \$
20429	Wilson & Lafleur (mise-à-jour Code)	48.15 \$
20430	Transport P.E.L. & Fils (ordures 11-02)	1 984.18 \$
20431	Entreprises de Dénéigement GD (neige 11-02)	1 836.09 \$

Total : 11 939.24 \$

5. Correspondance

Réjean Ouellet : démission du CCU

Henri-Paul Chamberland : entrée route 138

La municipalité de Baie-Ste-Catherine ne peut accéder à la demande car modifier le RCI n'est pas de sa juridiction.

Loisirs : demande d'aide financière

Résolution # 2-122

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine donne un montant de 50.00 \$ aux Loisirs de Baie-Ste-Catherine pour la fête des enfants.

6. Avis de motion Prévisions budgétaires 2003

Madame Odile Imbeault donne un avis de motion pour les prévisions budgétaires 2003.

7. Contrat avocat

Résolution # 2-123

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Gérard Foster, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine renouvelle son entente avec la firme Cain Lamarre Casgrain Wells et Me François Bouchard pour l'année 2003.

8. Assurances

Résolution # 2-124

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine renouvelle ses assurances pour l'année 2003 avec Assurances 5000 pour un montant de 8 507.00 \$ + taxe.

9. Circonscriptions électorales

CONSIDÉRANT QUE la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec propose de modifier les limites de comtés en transférant Baie-Comeau, Pointe-Lebel, Pointe-aux-Outardes, Ragouneau et la réserve de Betsiamites au comté de Manicouagan.

CONSIDÉRANT QUE le comté de Manicouagan est déjà le deuxième plus grand comté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le député de Manicouagan, avec les limites proposées, aurait de la difficulté à couvrir l'ensemble du territoire et à ajouter un troisième bureau de comté à Baie-Comeau pour desservir ses électeurs.

CONSIDÉRANT QU'en région les bureaux des députés offrent un point de service aux citoyens, qui loin des grands centres, ne peuvent avoir accès aux différents bureaux



CONSIDÉRANT QUE le critère d'homogénéité des régions et de l'économie n'est pas respecté lorsque la Commission propose de joindre les MRC de la Côte-de-Beaupré, de l'Île d'Orléans et de la Jacques-Cartier au comté de Charlevoix.

CONSIDÉRANT QUE la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec s'est basée uniquement sur un critère démographique pour ses propositions et qu'elle n'a pas pris en considération la superficie du territoire, les besoins des électeurs et les intérêts régionaux.

EN CONSÉQUENCE,

Résolution # 2-125

Il est proposé par Monsieur Pierre Lacelle, et appuyé de monsieur Rosaire Poitras, et résolu unanimement, que la Municipalité de Baie-Ste-Catherine exprime son désaccord à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec en ce qui concerne les limites proposées pour le comté de Charlevoix et demande à ce que les limites actuelles soient maintenues.

10. Pompiers

Les achats demandés seront faits sur le budget 2003.

11. Varia

Résolution # 2-126

a) Plan S. Thibeault

Il est proposé par Monsieur Gérard Foster, appuyé par Madame Odile Imbeault, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine autorise le maire et la secrétaire-trésorière à signer les plans préparés par Monsieur Emmanuel Boulais, arpenteur-géomètre.

Résolution # 2-127

b) Notaire

Il est proposé par Monsieur Rosaire Poitras, appuyé par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine autorise l'embauche d'un notaire pour finaliser le dossier de Notre-Dame-de-L'Espace avec Monsieur Sylvio Thibeault.

c) Décorations de Noël

Les décorations sont achetées et elles seront posées cette semaine.

12. Période de questions

13. Clôture de la réunion

Résolution # 2-128

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 20 h 05.

Albert Boulianne, maire

Secrétaire-trésorière

Province de Québec
Municipalité de Baie-Ste-Catherine
Charlevoix



19^e jour du mois de décembre 2002. Assemblée spéciale du Conseil Municipal tenue au gymnase de l'école St-Firmin à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs les conseillers, Madame Marie-Ange Poitras, Madame Odile Imbeault, Monsieur Gérard Foster, et Monsieur Pierre Lacelle sous la présidence de Monsieur le Maire Albert Boulianne.

Tous formant quorum.

1. Prière

2. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Marie-Ange Poitras, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Prévisions budgétaires 2003

RÈGLEMENT # 105-02

Ayant pour objet d'établir les Prévisions budgétaires de l'année financière 2003 et de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les services d'aqueduc et égouts et d'ordures.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU qu'en vertu des articles 263 et 266 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère des Affaires municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en trois (3) versements dont le second ne peut être exigé avant le 01 juillet;

ATTENDU que le Conseil municipal de Baie-Ste-Catherine a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentiel au maintien des services municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce présent budget a été donné à la séance régulière du 2 décembre 2002.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, appuyée par Monsieur Pierre Lacelle, et résolu unanimement, que le règlement # 105-02 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit:

ARTICLE 1 DÉPENSES

Le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière de 2003 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:

Administration générale	90 960 \$
Sécurité publique	35 309 \$
Transport	26 242 \$
Hygiène du milieu	44 150 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	11 666 \$
Loisirs et culture	1 130 \$
Frais de financement	18 700 \$

Résolution # 2-129

Résolution # 2-130



et affectations:

Fonds de roulement	2 300 \$
TOTAL DES DÉPENSES	230 457 \$

ARTICLE 2 RECETTES

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes:

Recettes spécifiques

Autres recettes de sources locales	8 400 \$
Taxe aqueduc et égouts	38 225 \$
Taxe ordures	23 615 \$
Taxe spéciale	8 160 \$
Tenants lieu de taxes provinciaux	8 426 \$
Affectation surplus d'exercice (transfert)	9 800 \$
Affectation du surplus non affecté	4 700 \$

Recettes basées sur la taxe foncière générale

Immeubles imposables	122 320 \$
Immeubles du gouvernement fédéral	6 811 \$

TOTAL DES RECETTES: 230 457 \$

ARTICLE 3 TAUX DE TAXES

Ce conseil décrète l'imposition d'un taux de base applicable à la catégorie résidentielle et différents taux particuliers pour chacune des catégories décrites ci-dessous, lesquels taux ne sauraient être inférieurs au taux de base. S'ajoutent au taux de base et/ou aux taux particuliers, les tarifs de compensation applicables à chacune des catégories pour les différents services offerts par la Municipalité pour l'année 2003, savoir :

3.1 Taux de base applicable à la catégorie résidentielle

Un taux de base de 1,35 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation est imposé sur tout immeuble ou partie d'immeuble résidentiel et sur tous les terrains vagues non desservis. Cette taxe constitue la taxe résiduelle.

3.2 Taux particulier applicable sur les immeubles non résidentiels

Un taux de 1,75 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation est imposé sur tout immeuble ou partie d'immeuble inscrit à l'annexe du rôle d'évaluation à titre d'immeuble non résidentiel.

3.3 Taux particulier applicable sur les immeubles industriels

Un taux de 1,75 \$ du cent dollars (100 \$) d'évaluation est imposé sur tout immeuble ou partie d'immeuble inscrit à l'annexe du rôle d'évaluation à titre d'immeuble industriel et/ou commercial.

ARTICLE 4 TAXATION AQUEDUC ET ÉGOUTS

Pour l'année financière 2003, les tarifs de compensation d'aqueduc et d'égouts sont fixés de la façon suivante:

Usagers résidentiels 250.00 \$ par unité de logement

fisciale

75008

Roulotte branchée à une maison 150.00 \$



Usagers commerciaux
 Tarif de base : 250.00 \$

1-Dépanneur	250.00 \$
2-Boulangerie	250.00 \$
3-Boutique	250.00 \$
4-Casse-croûte, restaurants, cafés, bars, salle à manger, etc.	250.00 \$
plus 5.00 \$ par place de restauration	
5-Garage	250.00 \$
6-Camping	250.00 \$
plus 7.50 \$ par emplacement	
7-Salon de coiffure	250.00 \$
8-Épicerie	250.00 \$
9- Auberges, hôtels, motels, maisons de chambres, B & B, etc.	250.00 \$
plus 10.00 \$ par unité pouvant être louée au public	

ARTICLE 5 TAXATION ORDURES

Pour l'année financière 2003, les tarifs de compensation des ordures sont fixés de la façon suivante:

Usagers résidentiels	105.00 \$ par unité de logement
Usagers desservis par St-Siméon (paroisse)	75.00 \$ par unité de logement

Usagers commerciaux

Tarif de base : 100.00 \$

1-Dépanneur	100.00 \$
plus 50.00 \$	
2-Boulangerie	100.00 \$
3-Boutique	100.00 \$
4-Casse-croûte, restaurants, cafés, bars, salle à manger, etc.	100.00 \$
plus 50.00 \$ pour 1 à 49 places	
plus 75.00 \$ pour 50 à 99 places	
plus 100.00 \$ pour 100 à 149 places	
plus 125.00 \$ pour 150 à 199 places	
5-Garage	100.00 \$
6-Camping	100.00 \$
plus 50.00 \$ pour 1 à 49 emplacements	
plus 100.00 \$ pour 49 à 100 emplacements	
7-Salon de coiffure	100.00 \$
8-Épicerie	100.00 \$
plus 100.00 \$	
9- Auberges, hôtels, motels, maisons de chambres, B & B, etc.	100.00 \$
plus 25.00 \$ pour 1 à 9 unités pouvant être louée au public	
plus 50.00 \$ pour 10 à 19 unités pouvant être louée au public	
plus 75.00 \$ pour 20 à 29 unités pouvant être louée au public	
plus 100.00 \$ pour 30 à 39 unités pouvant être louée au public	
plus 125.00 \$ pour 40 à 49 unités pouvant être louée au public	
plus 150.00 \$ pour 50 à 59 unités pouvant être louée au public	
10- Quai des traversiers (STQ)	1 300.00 \$
11- Quai des croisières (Parc marin)	3 000.00 \$
12- Pointe-Notre	1 000.00 \$

ARTICLE 6 TAXE SPÉCIALE



Pour l'année Financière 2003, le Tarif pour la Taxe spéciale sont
fixé de la façon suivante
60,00 \$ par propriétaire du 159 route 138 au 643 route 138, incluant la rue Leclerc.

ARTICLE 7 DÉFINITIONS

Nouvelle catégorie : toute nouvelle catégorie d'immeuble non prévue par le présent règlement pourra se voir appliquer un tarif pour le montant des taxes par résolution du conseil municipal.

ARTICLE 8 ÉTABLISSEMENT MIXTE

Lorsqu'une propriété est employée pour diverses catégories de commerces par la même entité commerciale, le tarif applicable est, celui de base plus les options applicables (ex : chambre + place de restauration ou résidence + commerce).

ARTICLE 9 PAIEMENT PAR VERSEMENT

Le Conseil décrète que la taxe foncière sera payable en trois versements, le premier étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, représentant 33 1/3 % du montant total, le second versement, le deux (2) juillet représentant 33 1/3 % et le troisième versement, le 1^{er} septembre, représentant 33 1/3 %. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300.00 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par trois (3) versements.

Tout contribuable qui ne paierait pas son second versement à terme perdrait le privilège du troisième. Le solde de ses taxes serait alors exigible immédiatement et en totalité.

ARTICLE 10 INTÉRÊTS

Le taux d'intérêt sur les taxes impayées et les comptes en souffrance sera de quinze pour cent (15 %) annuellement (soit 1.25 % mensuellement) et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes. L'intérêt est calculé quotidiennement.

ARTICLE 11 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

4. Période de questions

5. Clôture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 19 h 20.

Résolution # 2-131


Albert Boulianne, maire


Secrétaire-trésorière



60.00 \$ par propriétaire du 159 route 138 au 643 route 138, incluant la rue Leclerc.

ARTICLE 7 DÉFINITIONS

Nouvelle catégorie : toute nouvelle catégorie d'immeuble non prévue par le présent règlement pourra se voir appliquer un tarif pour le montant des taxes par résolution du conseil municipal.

ARTICLE 8 ÉTABLISSEMENT MIXTE

Lorsqu'une propriété est employée pour diverses catégories de commerces par la même entité commerciale, le tarif applicable est, celui de base plus les options applicables (ex : chambre + place de restauration ou résidence + commerce).

ARTICLE 9 PAIEMENT PAR VERSEMENT

Le Conseil décrète que la taxe foncière sera payable en trois versements, le premier étant dû trente (30) jours après l'envoi du compte de taxes, représentant 33 1/3 % du montant total, le second versement, le deux (2) juillet représentant 33 1/3 % et le troisième versement, le 1^{er} septembre, représentant 33 1/3 %. Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes excédant 300.00 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par trois (3) versements.

Tout contribuable qui ne paierait pas son second versement à terme perdrait le privilège du troisième. Le solde de ses taxes serait alors exigible immédiatement et en totalité.

ARTICLE 10 INTÉRÊTS

Le taux d'intérêt sur les taxes impayées et les comptes en souffrance sera de quinze pour cent (15 %) annuellement (soit 1.25 % mensuellement) et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes. L'intérêt est calculé quotidiennement.

ARTICLE 11 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

4. Période de questions

5. Clôture de la réunion

Madame Odile Imbeault propose la levée de la séance à 19 h 20.

Albert Boulianne, maire

Secrétaire-trésorière

Résolution # 2-131



Ce livre n'est disponible que pour consultation numérique que sur le site Internet de la Municipalité. Également disponible en copie papier à la bibliothèque municipale. Pour une reproduction, veuillez vous adresser au bureau municipal.

Demeure la propriété Intellectuelle de la Municipalité de Bale-Sainte-Catherine.

